



REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE,
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE



PROJET DE MOYENS DE SUBSISTANCE INCLUSIFS
ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
(PROCLIMAT CONGO)

FINANCEMENT ADDITIONNEL (P181184)

**PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES
(PMPP)**

VERSION AMENDEE

SEPTEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
1. INTRODUCTION	6
1.1 DESCRIPTION DU PROJET	7
1.1.1 <i>Objectif du projet</i>	7
1.1.2 <i>Composantes du projet</i>	7
1.1.3 <i>Bénéficiaires et zones d'intervention du projet</i>	12
2. OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	13
3. CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE NATIONAL ET INTERNATIONAL LIÉS À L'ENGAGEMENT CITOYEN ET PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT.....	14
3.1. CADRE JURIDIQUE NATIONAL PERTINENT	14
3.2. EXIGENCES DE LA BANQUE MONDIALE	14
4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	16
4.1. METHODOLOGIE.....	16
4.2. CATEGORIES DES PARTIES PRENANTES	17
4.2.1. <i>Parties touchées</i>	18
4.2.2. <i>Autres parties intéressées</i>	18
4.2.3. <i>Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables</i>	18
4.3. INTERET ET INFLUENCE DES PARTIES PRENANTES	19
5. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	25
5.1. RESUME DE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES A LA PREPARATION DU PROJET PARENT	25
5.2. RESUME DE LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL.....	26
5.2.1 <i>Articulation des discussions et contributions des parties prenantes</i>	27
5.3. RESUME DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES DU PROJET ET DES METHODES, OUTILS ET TECHNIQUES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	37
5.4. PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES	46
5.4.1 <i>Stratégies proposées pour la divulgation des informations</i>	46
5.4.2 <i>Brève description des informations à communiquer</i>	46
LES « LEADERS » COMMUNAUTAIRES.	50
5.5. STRATEGIES PROPOSEES POUR LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	54
5.6. STRATEGIES PROPOSEES POUR L'INTEGRATION DES AVIS DES GROUPES VULNERABLES	58
5.7. CALENDRIER.....	58
5.8. EXAMEN DES COMMENTAIRES	58
5.9. PHASES FUTURES DU PROJET	58
5.10. INFORMATION DES PARTIES PRENANTES	59
6 RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	59
6.1. RESSOURCES.....	59
6.2. FONCTIONS ET RESPONSABILITES DE LA COORDINATION	59

6.3.	BUDGET	60
6.4.	RENFORCEMENT DES CAPACITES.....	62
7	MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	62
7.1.	OBJECTIFS DU MGP	63
7.2.	PRINCIPES DU MGP.....	63
7.3.	PLAINTES POTENTIELLES	64
7.4.	CANAUX DE PLAINTES	64
7.5.	PROCEDURES DE GESTION DES PLAINTES	64
7.6.	OPERATIONNALISATION DU MGP	64
7.7	FORMATION POUR LES ENTREPRENEURS, LES CONSULTANTS ET LES CLIENTS	68
7.8	ORGANISATION.....	69
7.9	VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE, EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS, HARCELEMENT SEXUEL.....	70
7.10	SUIVI ET EVALUATION DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	70
7.11	INDICATEURS DE SUIVI DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	71
7.12	GRS ET GROUPE D'INSPECTION DE LA BANQUE MONDIALE	71
8	SUIVI ET RAPPORTS.....	71
8.1.	RESUME DE LA MANIERE DONT SE FERA LE SUIVI ET L'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP	71
8.2.	RAPPORT AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES	72
	ANNEXES	73
	ANNEXE 1 : LISTE DES PARTIES PRENANTES CONSULTES LORS DE LA PREPARATION DU PROJET	73
	ANNEXE 2 : MODELE DE JOURNAL DE CONSULTATION	92
	ANNEXE 3 : CANEVAS DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	93
	ANNEXE 4 : MODELE DE FICHE DE FEED BACK	93
	ANNEXE 5 : MODELE DE FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES	94

LISTE DES FIGURES

Figure 1 :	Opérationnalisation du mécanisme de gestion des plaintes	65
------------	--	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Coûts par composante (millions USD).....	11
Tableau 2 :	Catégories de parties prenantes/rôle/niveau d'intérêt et d'influence.....	21
Tableau 3 :	Parties prenantes touchées lors des réunions de préparation du projet parent.....	26
Tableau 4 :	Préoccupations et suggestions des PP du département de la Likouala	27

Tableau 5 : Préoccupations et suggestions des PP du département de la Sangha.....	29
Tableau 6 : Préoccupations et suggestions des PP du département des plateaux	31
Tableau 4 : Préoccupations et suggestions des PP des départements du pool et de la lekoumou	34
Tableau 8 : Parties prenantes touchées lors des réunions comptant pour le financement additionnel	36
Tableau 9 : Analyse des besoins des parties prenantes du ProClimat Congo	37
Tableau 10 : Synthèse de diffusion des informations.....	49
Tableau 11 : Stratégie pour les consultations	55
Tableau 12 : Acteurs et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation	59
Tableau 13 : Estimation des coûts pour entreprendre les activités du PMPP.....	60
Tableau 14 : Principes fondamentaux du MGP.....	63
Tableau 15 : Quelques cas VBG/EAS/HS selon catégorie de sévérité	65
Tableau 16 : Plan de formation pour les Comités Locales de Gestion des Plaintes (CLGP)	69

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnemental et Social
CF	Cadre Fonctionnel
CLPA	Communauté Locale et Population Autochtone
CLGP	Comites Locales de Gestion des Plaintes
CPR	Cadre de Politiques de Réinstallation
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuel / Harcèlement Sexuel
MAEP	Ministère de l'Agriculture, l'Élevage et la Pêche
MEDDBC	Ministère de l'Environnement et du Développement durable et du Bassin du Congo
MEF	Ministère de l'Économie Forestière
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MPSIR	Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale
MPME	Micros, Petites et Moyennes Entreprises
NES	Norme Environnementale et Sociale
ODP	Objectif de Développement du Projet
OSC	Organisation de Société Civile
PA	Population Autochtone
PDAC	Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale
PDI	Personnes Déplacés Internes
PFDE	Projet Forêt et Diversification Économique
PGMO	Procédures de Gestion de la Main d'œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PND	Plan National de Développement
PROCLIMAT	Projet de Création d'Activités Économiques Inclusives et Résilientes au Changement Climatique
SCARP	Système Communautaire d'Alerte et de Réponse Précoce
SMS	Short Message Service
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violence Basée sur le Genre

1. INTRODUCTION

Le Projet de moyens de subsistance inclusifs et résilients au changement climatique en République du Congo (Proclimat Congo) approuvé le 23 mars 2023 s'inscrit dans le cadre des partenariats entre la République du Congo et la Banque mondiale. En effet, les crises récentes (catastrophes naturelles, guerre en Ukraine, Covid 19) à travers le monde illustrent la vulnérabilité de l'économie, des communautés et des entreprises aux chocs externes (crise alimentaire). Ces crises n'ont pas laissé le Congo en marge.

Non seulement le changement climatique impacte les secteurs clés tels que l'agriculture, les ressources naturelles, il affecte également les zones particulièrement pauvres avec des populations marginalisées moins résilientes aux changements climatiques. Dans l'optique de répondre à ces défis que le projet Proclimat a été préparé.

Ce projet vise à améliorer la gestion du paysage et les moyens de subsistance résilients et inclusifs dans les communautés ciblées. Le projet mettra en œuvre une approche paysagère favorisant la valorisation des ressources naturelles ainsi que leur conservation durable, tout en prévenant les risques climatiques, en particulier les inondations et les sécheresses. Il vise également l'autonomisation des communautés en créant et en améliorant des activités économiques inclusives de promotion de la production agricole et des chaînes de valeurs résilientes.

Le projet Proclimat bénéficie d'un financement additionnel de 50 millions \$ en vue de renforcer principalement la réponse d'urgence à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'intérieur comme à l'extérieur des paysages prioritaires par le projet-parent. Les activités proposées dans le cadre du Financement Additionnel (FA) sont en phase avec les composantes du projet initial avec une nouvelle Composante 6 : Mettre en œuvre des réponses d'urgence à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle) est proposée. La Composante 6 comprendra les deux sous-composantes.

Le financement additionnel proposé tire parti de la conception modulaire et flexible du projet initial. En effet, le Proclimat, à travers son objectif de développement du projet et son dispositif institutionnel de mise en œuvre qui implique les ministères compétents, notamment le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), offre une porte d'entrée pour le financement additionnel, afin de mettre en œuvre les nouvelles activités pour aider à améliorer les moyens de subsistance des personnes vulnérables à court terme et pour se connecter à l'approche à moyen et à long terme du projet parent. Le financement additionnel tirera parti également du Plan de Résilience de la Sécurité Alimentaire (PRSA) 2022-2023 du Congo, pour soutenir les producteurs locaux et répondre à la crise de la sécurité alimentaire, entre autres les populations les plus vulnérables.

Au regard des activités additionnelles qui seront mis en œuvre, des potentiels risques environnementaux et sociaux peuvent survenir. Pour couvrir ces risques les documents de sauvegarde du projet initial ont été mis à jour, incluant le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes. C'est dans cette optique que le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) a été mis à jour pour le financement additionnel. Le PMPP répond aux exigences de la Norme Environnementale et Sociale (NES n°10) relative à la Mobilisation des parties prenantes et l'information du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, ainsi qu'à la législation congolaise dans le domaine de la gestion des risques environnementaux et sociaux.

1.1 Description du projet

1.1.1 Objectif du projet

L'objectif de développement du projet (ODP) parent est d'améliorer la gestion du paysage et les moyens de subsistance résilients et inclusifs dans les communautés ciblées. Cependant, le financement additionnel introduit de nouvelles activités dans le but d'améliorer l'approvisionnement en produits alimentaires à court et moyen terme en accord avec les activités du projet parent, et le FA introduit aussi une nouvelle composante afin de lutter contre l'insécurité alimentaire à court terme, avec une attention particulière aux groupes sociaux les plus vulnérables. De ce fait, l'objectif de développement du projet (ODP) révisé et intégrant les nouvelles activités du financement additionnel est d'améliorer la gestion du paysage, d'augmenter la pratique des activités visant à améliorer les conditions de vie, et d'accroître l'approvisionnement en produits alimentaires dans les communautés ciblées.

Les indicateurs proposés au niveau de l'ODP sont les suivants :

- **Renforcer la gestion des paysages**
 - Superficie soumise à des pratiques agricoles durables et résilientes (hectares (ha)) (Indicateur climatique) ;
 - Superficie des terres faisant l'objet de pratiques de gestion durable des paysages (ha) (Indicateur de résultats de l'entreprise (IRE) ; Indicateur climatique).
- **Augmenter l'utilisation d'activités de subsistance améliorées dans les communautés ciblées**
 - Bénéficiaires utilisant des activités de subsistance améliorées soutenues par le projet (nombre) (Indicateur de genre) dont :
 - Les femmes (pourcentage)
 - Les ex-combattants (pourcentage)
 - PE (nombre)
 - Les jeunes (pourcentage)
 - Les personnes handicapées (pourcentage).
 - MPME faisant état d'une augmentation des bénéfices de 20 % ou plus grâce aux subventions soutenues par le projet (nombre) (Indicateur de genre) dont :
 - Dirigées par des femmes (nombre).
- **Transversal**
 - Émissions nettes de gaz à effet de serre (tonnes métriques) (CRI : Indicateur de Climat).

1.1.2 Composantes du projet

Pour l'atteinte de ces objectifs, le Proclimat Congo incluant le financement additionnel sera mis en œuvre à travers six composantes comprenant des sous-composantes :

Composante 1 : Renforcement des capacités des institutions et promotion de la cohésion sociale (Total 11,5 millions de dollars US équivalent pour le projet parent dont 9,8 millions de dollars US BIRD et équivalent de 5 millions de dollars US du FA : Cette composante financera des activités soutenant les capacités institutionnelles et communautaires pour construire des moyens de subsistance inclusifs dans un climat changeant et assurer une participation inclusive à ces processus. Les activités de cette composante relèvent du Pilier 3 du Cadre mondial de réponse aux crises (GCRF) en raison de leur importance pour renforcer la résilience à moyen et long terme.

- **Sous-composante 1.1: Renforcement des capacités institutionnelles en matière d'agriculture durable et résiliente et de gestion du capital naturel aux niveaux national, départemental et local (Total 5,0 millions de dollars US équivalent, dont 4,3 millions de dollars US BIRD et équivalent de 5 millions USD du FA).** D'après les estimations,

l'équivalent de 5 millions USD du FA serviront à élargir le champ de cette sous-composante. Ce travail consistera au renforcement de la capacité du gouvernement et le système d'information sur le suivi des crises de sécurité alimentaire et les prix sur le marché. Le FA renforcera la capacité de coordination inter-institutionnelle dans le domaine du suivi de la sécurité alimentaire et du risque climatique pour faciliter l'alerte précoce et l'adoption de mesures précoces. Le FA financera : (i) la coordination intergouvernementale et le renforcement des capacités au sein du Ministère de l'Agriculture de l'Elevage de la Pêche (MAEP) et des autres institutions du gouvernement participant à la préparation aux crises de sécurité alimentaire ; (ii) la préparation des Plans national et régional de préparation aux crises de sécurité alimentaire (PPCSA) ; (iii) la collecte, le traitement et la publication d'informations agrométéorologiques ; et (iv) l'introduction du Cadre harmonisé (CH) dans les enquêtes nationales sur la sécurité alimentaire menées dans le pays. Les informations sur la crise alimentaire et les prix au niveau des marchés seront diffusés via le système d'alerte et de réponses précoces mis en place au niveau de la sous-composante 1.2 du projet parent.

Composante 2 : Renforcement des investissements dans l'agriculture durable et résiliente et la gestion du capital naturel (Total 40,0 millions de dollars US équivalent, dont 34,1 millions de dollars US BIRD, 4,23 millions de dollars US équivalent du FA). Cette composante est conçue pour développer la résilience dans les paysages du projet. Elle finance des infrastructures pour une agriculture durable et résiliente et gestion durable du patrimoine naturel, tout en les utilisant pour améliorer les moyens de subsistance.

- **Sous-composante 2.1: Amélioration des infrastructures pour une agriculture durable et résiliente (Total 20,0 millions de dollars US équivalent, dont 17,1 millions de dollars US BIRD).** Cette sous-composante soutiendra les moyens de subsistance dans l'agriculture durable et résiliente en finançant des microprojets pour les infrastructures agricoles identifiés et prioritaires dans les PIP élaborés dans le cadre de la Sous-composante. Chaque village recevra une aide à l'infrastructure en deux phases, la valeur des travaux ne dépassant pas 150 000 dollars par phase.
- **Sous-composante 2.2: Amélioration de la gestion du capital naturel (Total 20,0 millions de dollars US équivalent, dont 17,1 millions de dollars US BIRD).** Cette sous-composante financera les infrastructures et le renforcement des capacités pour mieux intégrer les différents usages des terres, en particulier en améliorant la capacité du Congo à préserver ses actifs naturels et les services écosystémiques qu'ils fournissent (y compris les puits de carbone d'importance mondiale) et à les exploiter pour les activités liées aux moyens de subsistance. La sous-composante 2.2 investira dans le soutien des services écosystémiques pour l'agriculture. En outre, cette sous-composante, en coordination avec l'ACFAP, investira dans l'amélioration de la capacité de gestion des zones protégées, contribuant ainsi à protéger les actifs naturels qui fournissent d'importants services écosystémiques de régulation et qui seront essentiels pour réaliser les ambitions du PND en matière d'écotourisme.

Sous-composante 2.3: Amélioration de la sécurité alimentaire et des activités agricoles résilientes via la pratique de la Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) (Total 4,23 millions de dollars US équivalent du FA). Cette sous-composante sera mise en œuvre par l'intermédiaire d'une agence des Nations Unies telle que le Programme Alimentaire Mondial (PAM), l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Les travaux envisagés sous cette sous composante pourraient inclure la construction des étangs de poisson, la maintenance des pistes agricoles rurales, la construction des entrepôts de stockage, et la réhabilitation des paysages environnementaux locaux (par exemple, restaurer les terres dégradées à partir de l'afforestation et la reforestation afin de contribuer à l'augmentation du

pouvoir de séquestration du carbone). **Composante 3 : Promotion de moyens de subsistance et de chaînes de valeur inclusifs et résistants au climat (Total 23,5 millions de dollars US équivalent, dont 20,1 millions de dollars US BIRD et équivalent de 27 millions USD du FA).** Dans le cadre de la Composante 3 du projet-parent des appuis sont fournis aux MPME, aux coopératives et aux groupes de moyens de subsistance engagés dans des activités économiques/de subsistance dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, des produits non ligneux et de l'écotourisme, en ciblant les bénéficiaires de paysages spécifiques. Le FA appuiera : (i) la fourniture d'intrants tels que les variétés améliorées de semences résistantes à la sécheresse, les engrais et les pesticides biologiques, la provende pour animaux et poissons et les outils de base pour une production primaire, notamment les infrastructures d'irrigation à petite échelle ; (ii) la gestion post-récolte (ex : petites installations de stockage) et l'ajout de valeur ; (iii) l'amélioration de l'accès aux marchés en développant la capacité des agriculteurs à regrouper, stocker, transformer et ajouter de la valeur aux produits alimentaires, au besoin. L'appui du projet comprendra également une assistance technique à la promotion de techniques agricoles durables et résilientes pour renforcer la résilience des producteurs au changement climatique. Les activités de cette composante seront étroitement liées aux Composantes 1 et 2.

- **Sous-composante 3.1: Soutien aux micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) pour des moyens de subsistance et des chaînes de valeur résistante au climat (Total 9,5 millions de dollars US équivalent, dont 8,1 millions de dollars US BIRD).** S'appuyant sur les activités et les enseignements tirés du PADEC, du PDAC et du PFDE, cette sous-composante soutiendra la compétitivité des MPME. Cela inclura en particulier les MPME impliquées dans l'agriculture, la foresterie communautaire et les PFNL, depuis l'approvisionnement en intrants jusqu'à la production, la transformation, la commercialisation et la distribution des produits, ainsi que la prestation de services pertinents, et les MPME impliquées dans l'écotourisme.
- **Sous-composante 3.2: Soutien aux coopératives pour des moyens de subsistance et des chaînes de valeur résistante au climat (Total 7,0 millions de dollars US équivalent, dont 6,0 millions de dollars US BIRD).** Cette sous-composante financera des activités pour améliorer les capacités, la production et la durabilité des coopératives dans les domaines de l'agriculture, de la foresterie communautaire, des PFNL et de l'écotourisme. Cette sous-composante créera également les conditions propices à des partenariats formels gagnant-gagnant entre les MPME et les coopératives dans les paysages cibles et soutiendra ces dernières pour évoluer vers un modèle d'entreprise. Pour recevoir chaque subvention de contrepartie, un plan d'affaires devra être élaboré et inclure une contribution financière de la coopérative. Cette sous-composante créera les conditions favorables à des partenariats formels gagnant-gagnant entre les MPME et les coopératives dans les paysages ciblés et aidera ces dernières à évoluer vers un modèle d'entreprise.
- **Sous-composante 3.3: Soutien aux groupes de moyens de subsistance résilients et à leurs chaînes de valeur (Total 7,0 millions de dollars US équivalent, dont 6,0 millions de dollars US BIRD).** Le projet apportera également un soutien aux groupes de moyens de subsistance, en particulier parce qu'ils ont tendance à être informels et dominés par les femmes. Une formation sur les pratiques agricoles durables et résilientes, la foresterie communautaire, les PFNL et/ou le tourisme sera fourni à tous les groupes de moyens de subsistance pour les guider dans la compréhension et l'adaptation aux défis spécifiques. Une formation sur les pratiques agricoles durables et résilientes, la foresterie communautaire, les PFNL et/ou le tourisme sera dispensé à tous les groupes de moyens de subsistance afin de les aider à comprendre et à s'adapter à des défis spécifiques. En outre, les groupes recevront trois types de soutien : soutien aux normes et au développement de groupe, compétences de vie et développement d'entreprise, subventions pour les moyens de subsistance.

Sous-composante 3.4: Soutien aux ménages des petits producteurs agricoles touchés par l'insécurité alimentaire (Total 27,0 millions de dollars US équivalent du FA). Cette sous composante financera l'achat et la distribution des intrants durant les étapes de production et d'avant récolte. Cela pourrait inclure des variétés de semences résistantes à la sécheresse, des fertilisants organiques, des pesticides, de l'aliment pour le bétail et les poissons, des outils essentiels pour la production primaire, des petites infrastructures de drainage et d'irrigation, et la construction des petits entrepôts de stockage et de valeur ajoutée. Cette sous composante financera l'assistance technique pour améliorer les capacités des agriculteurs dans le stockage et l'ajout de la valeur aux produits, et promouvoir les techniques agricoles durables et résilientes fin de lutter contre la vulnérabilité des producteurs face au changement climatique. Le cas échéant, l'assistance technique sera fournie particulièrement pour soutenir les agriculteurs à s'organiser en groupements, compléter l'approche du projet parent, et fournir des opportunités potentielles en fin de programmes aux agriculteurs concernés de bénéficier aussi du soutien des groupes de producteurs si le temps et les ressources le permettent. **Composante 4 : Gestion de projet, suivi et évaluation (Total équivalent à 7,0 millions de dollars US, dont 6,0 millions de dollars de la BIRD et équivalent de 5 millions USD du FA).** Cette composante financera la gestion du projet, sa mise en œuvre et son suivi et évaluation. Il fournira également un soutien au renforcement des capacités pour la surveillance et le suivi. La composante financera en outre un expert pour le suivi indépendant par une tierce partie de la mise en œuvre du projet une fois par an. Il financera les évaluations des impacts environnementaux et sociaux ; les rapports de gestion de projet ; et le soutien administratif et logistique pour la mise en œuvre du projet, y compris la connaissance et l'apprentissage. Étant donné l'approche multisectorielle du projet, le composant soutiendra également l'évaluation des connaissances et l'apprentissage pour le personnel gouvernemental, en particulier pour renforcer les capacités techniques, technologiques et managériales, afin d'améliorer la coordination multisectorielle et de fournir des leçons sur la façon d'améliorer la mise en œuvre des activités sur une base annuelle pour une correction de trajectoire. La composante financera également l'installation et l'exploitation d'une plateforme géospatiale pour le suivi des activités du projet (nombre, type et géolocalisation des infrastructures construites ; type, présence et taille des activités de subsistance ; etc.). Il financera en outre les coûts opérationnels du Comité directeur fournissant une orientation stratégique pour le projet, du Comité technique (CT) et du Mécanisme de Gestion des Plaintes.

Composante 5 : Réponse d'urgence contingente (0 million de dollars US). Conçu comme un mécanisme pour mettre en œuvre la réponse rapide du gouvernement à une urgence, ce composant permettra au projet de financer des activités de récupération d'urgence et des sous-projets de reconstruction selon un manuel convenu. Il permettra le décaissement immédiat des fonds et permettra au gouvernement de demander une réaffectation des fonds du projet pour couvrir partiellement une crise ou une urgence éligible. Une crise ou une urgence éligible au financement est un événement qui a causé ou est susceptible de causer imminemment un impact économique et/ou social majeur négatif au client, associé à une crise ou à un désastre naturel ou humain. Si aucun événement de ce type ne se produit pendant la durée de vie du projet, le composant ne sera pas activé.

Composant 6 : Mettre en œuvre des réponses d'urgence à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (Total équivalent de 8,77 millions USD du FA) Sous cette composante, le FA répondra aux besoins les plus aigus en matière d'insécurité alimentaire à court terme dans et en dehors des trois zones du projet parent.

- **Sous-composante 6.1 : Appui aux transferts monétaires conditionnels et à la distribution de la nourriture.**

Le financement dans le cadre de cette sous-composante sera affecté aux transferts monétaires et à la distribution de la nourriture en fonction des conditions de marché et des besoins spécifiques des différentes zones et des communautés. La taille ainsi que le contenu des paniers de nourriture sera adaptée aux préférences locales, au profil démographique, aux niveaux des activités , aux

conditions climatiques, aux capacités d'adaptation locales, et les niveaux existants de nutrition et de maladie, tenant compte des contraintes et de la disponibilité de l'offre. Ce volet devrait bénéficier à 16 500 personnes dont 60 pour cent seront des femmes.

- **Sous-composante 6.2 : Appui à la prise en charge de la malnutrition.**

Dans le cadre de cette sous-composante, le projet appuiera une intervention intégrée de sécurité nutritionnelle ciblant les enfants de moins de cinq ans et les femmes et les filles enceintes et allaitantes (FFEA). En vue de répondre aux besoins nutritionnels des enfants, ainsi que des femmes enceintes et allaitantes, le projet leur fournira des aliments spécialisés à travers l'Alimentation complémentaire globale (ACG). En vue de répondre aux besoins nutritionnels des mères enceintes et allaitantes, ainsi que ceux des enfants souffrant déjà de malnutrition modérée à aiguë, le projet leur fournira l'alimentation complémentaire ciblée (ACC). Au besoin, un appui sera également fourni à la prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë sévère (MAS) à travers le dépistage et le traitement des enfants atteints de MAS et l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant. Les bénéficiaires admissibles seraient identifiés à partir d'enquêtes et de critères prédéterminés qui seront appliqués à travers un processus de ciblage communautaire facilité. Cela permettrait de déterminer les bénéficiaires, la durée des appuis, la quantité et les types d'aliments à fournir aux bénéficiaires. Les activités de cette composante seront réalisées par une agence des Nations Unies sous la supervision de l'unité de gestion de projet et en partenariat avec les départements ministériels clés.

Le Tableau 1 ci-après montre la structure des différentes composantes du projet (projet parent + FA) et les coûts correspondants à ces composantes.

Tableau 1 : Coûts par composante (millions USD)

Composante	Coût d'origine	Changements avec le FA	Coût total révisé
1. Renforcer la capacité des institutions et promouvoir la cohésion sociale	11,50	5,00	16,50
2. Renforcer les investissements dans l'agriculture durable et résiliente et la gestion du capital naturel	40,00	4,23	44,23
3. Promouvoir les moyens de subsistance et les chaînes de valeur inclusifs et résilients au changement climatique	23,50	27,00	50,50
4. Gestion de projet	7,00	5,00	12,00
5. Composante d'intervention d'urgence conditionnelle (CIUC)	0,00	0,00	0,00
6. Riposte rapide face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	-	8,77	8,77
Total	82,00	50,00	132,00

1.1.3 Bénéficiaires et zones d'intervention du projet

Le ProClimat Congo aura pour bénéficiaires les ménages et les communautés rurales de trois zones paysagères distinctes dans les régions du nord, du centre et du sud. Les bénéficiaires cibles seront les ménages gravement touchés, les réfugiés, les communautés d'accueil et les demandeurs d'asile, les enfants en âge scolaire, les populations autochtones, etc. Le projet va toucher un peu plus de 1,2 million de bénéficiaires, en plus des départements, des districts et des collectivités locales.

Il a été retenu trois zones paysagères distinctes à savoir le nord, le centre et le sud du pays. La sélection de ses trois zones s'est faite en utilisant les critères de sélection suivants : *(i)* Présence d'aires protégées légalement identifiées compte tenu de leur valeur de conservation ; *(ii)* Parties pertinentes de districts proches d'aires protégées susceptibles d'exercer une pression sur les ressources naturelles de ces zones, et *(iii)* Districts proches d'aires protégées qui souffrent de niveaux élevés de fragilité et d'exclusion, notamment dans les départements du Pool et de la Lékoumou.

Les trois (3) paysages bénéficiaires retenus pour la mise en œuvre du ProClimat Congo sont :

- **Zone Sud** : Les départements du Kouilou et du Niari (partie ouest) ;
- **Zone Centre** : Les départements du Pool, des Plateaux (partie sud) et de la Lékoumou (partie nord) ;
- **Zone Nord** : Les départements de la Sangha, de la Likouala, de la Cuvette (partie nord) et de la Cuvette-Ouest.

2. OBJECTIFS DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

L'objectif global du présent PMPP est de définir un programme d'engagement des parties prenantes, y compris la divulgation d'informations au public et la consultation tout au long du cycle du projet. Le PMPP décrit les moyens par lesquels l'équipe de projet communiquera avec les parties prenantes et comprend un mécanisme par lequel les personnes peuvent exprimer leurs préoccupations, fournir des informations en retour ou déposer des plaintes concernant les activités du projet ou toute autre activité liée au projet.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux Emprunteurs de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive.
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.
- Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les gérer.

Rappelons que le projet parent n'est pas encore effectif, mais il progresse bien en ce qui concerne les conditions d'effectivité. Donc le PMPP du projet parent n'est pas encore mise en œuvre. Par conséquent ne peut pas avoir une section décrivant la mise en œuvre du PMPP pour le projet parent, les défis rencontrés, les leçons apprises. Seulement le chapitre 5 : programme de mobilisation des parties prenantes donne un résumé des consultations publiques du projet parent.

3. CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE NATIONAL ET INTERNATIONAL LIÉS À L'ENGAGEMENT CITOYEN ET PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

3.1. Cadre juridique national pertinent

- **La constitution du 25 octobre** à son article 25 stipule que « Tout citoyen a le droit d'exprimer et de diffuser librement son opinion par la parole, l'écrit, l'image ou par tout autre moyen de communication. La liberté de l'information et de communication est garantie. Elle s'exerce dans le respect de la loi. »
- **Décret 2009-415 du 20 novembre 2009** fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social stipule à son article 16 « Toute activité assujettie à une étude ou à une notice d'impact sur l'environnement doit faire l'objet d'une enquête publique organisée par le promoteur». Cela dit que les projets, programmes et activités pouvant avoir des répercussions sur les aspects environnementaux et sociaux doivent faire l'objet d'une communication (consultation/enquête publique).

3.2. Exigences de la Banque mondiale

La NES n°10 de la Banque mondiale reconnaît « l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales ». En particulier, les exigences de la NES n°10 sont les suivantes :

- Établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux Emprunteurs de bien identifier ces dernières et de nouer et maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le projet, une relation constructive.
- Évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale.
- Encourager la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir.
- S'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du projet.
- Doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et aux Emprunteurs d'y répondre et de les gérer.

La NES n°10 stipule que les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur engagement le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives, transparentes, inclusives et participatives avec les parties prenantes, y compris les personnes et groupes vulnérables sur la

conception du projet. La consultation des parties prenantes et du public est essentielle à l'élaboration et à la mise en œuvre du PMPP et du projet. La NES n°10 exige un mécanisme pour traiter les préoccupations et les griefs des parties touchées par le projet en temps opportun et de manière culturellement appropriée. Il permet également de soulever et de traiter des plaintes anonymes. La NES n°10 prévoit spécifiquement l'identification et l'engagement des groupes vulnérables qui pourraient être touchés par le projet afin de s'assurer que ces groupes bénéficient également des activités du projet. Aussi, la NES n°10 envisage que les Emprunteurs doivent également identifier et mettre en œuvre des stratégies pour mitiger les obstacles pouvant empêcher ces groupes vulnérables de pleinement participer aux consultations.

La présente NES doit être lue conjointement avec la NES n°1. Les exigences en matière de mobilisation des travailleurs sont énoncées dans la NES n°2. Dans le cas des sous-projets prévoyant une réinstallation involontaire et faisant intervenir des Peuples autochtones ou un patrimoine culturel, l'Emprunteur appliquera également les dispositions spéciales en matière d'information et de consultation qui sont énoncées dans les NES n° 5, 7 et 8.

En vertu de la NES10 et les exigences nationales, les partenaires de mise en œuvre devraient communiquer aux parties prenantes des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et les consulter avec des méthodes adaptées à leur culture et libre de toute manipulation, interférence, coercition, discrimination et intimidation. Ainsi, dans le contexte de la préparation de ce projet et de son évaluation, le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes qui intègre un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) est élaboré selon les exigences de la NES 10.

4. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

4.1. Méthodologie

Afin de respecter les meilleures pratiques, le projet appliquera les principes suivants pour l'engagement des parties prenantes :

- **Ouverture et approche basée sur le cycle de vie du projet** : Des consultations publiques sur le projet seront organisées tout au long du cycle de vie du projet, de manière ouverte, sans manipulation extérieure, interférence, coercition ou intimidation.
- **Participation éclairée et retour d'information** : Les informations seront fournies à toutes les parties prenantes et largement diffusées auprès d'elles dans un format approprié ; des occasions sont prévues pour enregistrer les réactions des parties prenantes, ainsi que pour analyser et traiter les commentaires et les préoccupations.
- **Inclusivité et sensibilité** : L'identification des parties prenantes est entreprise pour favoriser une meilleure communication et établir des relations efficaces. Le processus de participation aux projets est inclusif. Toutes les parties prenantes sont encouragées à tout moment à participer au processus de consultation. L'égalité d'accès à l'information est assurée à toutes les parties prenantes. La sensibilité aux besoins des parties prenantes est le principe clé qui soutient la sélection des méthodes de mobilisation. Une attention particulière est accordée aux groupes vulnérables qui risquent d'être exclus des bénéfices des projets, en particulier les femmes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les travailleurs migrants et les communautés, ainsi qu'aux sensibilités culturelles des divers groupes ethniques.

L'identification, l'analyse et la consultation des parties prenantes font partie intégrante de la gestion de projet tout au long de son cycle de vie. Une identification objective, efficace et efficiente des parties prenantes nécessite l'identification de tous les individus, groupes d'individus et/ou institutions qui sont affectés, impactés par les activités du projet, et qui peuvent avoir un intérêt sur/dans le projet. L'analyse des parties prenantes est donc un processus qui permet d'identifier les différentes parties prenantes, de les regrouper en fonction de leur niveau d'intérêt et d'influence dans le projet, et de déterminer la meilleure façon de s'engager avec elles en fonction des caractéristiques socio-économiques en vigueur/perspective.

A ce stade de préparation du FA du projet en général, du PMPP en particulier, une première liste de parties prenantes a été produite et des consultations participatives et inclusives ont été conduites avec elles pour s'assurer de la compréhension des activités et de l'appropriation par ces dernières de la vision de développement du projet. Ce cadre est donc un reflet des perceptions, soucis, souhaits et préoccupations majeures des différentes parties prenantes consultées. Dans ce contexte, et parce que la *NES n° 7 : Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées* a été jugée pertinente pour le projet, et en conformité avec les prescriptions sises dans cette NES ¹, l'UGP devra porter une attention particulière aux peuples autochtones et aux communautés locales traditionnelles historiquement défavorisées. Elle devra obtenir le Consentement Préalable donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC) des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées concernés conformément aux dispositions suivantes dans les cas où le projet :

- Aurait des effets néfastes sur des terres et des ressources naturelles détenues traditionnellement ou exploitées ou occupées selon le régime coutumier ;
- Entraînerait le déplacement de Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées de terres et de ressources naturelles détenues traditionnellement ou exploitées ou occupées selon le régime coutumier ;

¹ <https://documents1.worldbank.org/curated/en/930161548455373025/ESF-Guidance-Note-7-Indigenous-Peoples-French.pdf>

- Ou aurait des effets néfastes substantiels sur le patrimoine culturel de Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées considéré comme important pour l'identité des Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées concernés et/ou pour les aspects culturels, cérémoniels ou spirituels de leur existence.

Dans ces circonstances, l'UGP engagera des spécialistes en sauvegardes environnementales et sociales pour aider à la définition des risques et des effets du projet.

A titre de rappel, il n'existe pas de définition universellement acceptée du CPLCC. Aux fins de la NES 7, le CPLCC présente plusieurs caractéristiques suivantes :

- Il s'applique à la conception, aux modalités de mise en œuvre et aux résultats attendus du projet par rapport aux risques et effets potentiels de celui-ci sur les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées concernés ;
- Il s'appuie sur le processus de consultation véritable décrit sous la NES no 10 et au paragraphe 23 ci-dessus, dont il élargit la portée, et sera obtenu par le biais de négociations menées de bonne foi entre l'Emprunteur et les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées touchés par le projet ;
- L'emprunteur gardera trace écrite : i) du processus mutuellement accepté de négociations menées de bonne foi entre l'Emprunteur et les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées ; et ii) de l'issue des négociations menées de bonne foi entre l'Emprunteur et les Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées, y compris toutes les ententes conclues, ainsi que les opinions divergentes ; et
- Il ne requiert pas nécessairement l'unanimité et peut être établi quand bien même certains individus ou groupes appartenant aux Peuples autochtones/Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées manifestent expressément leur désaccord.

Aux fins de la NES n°7, le consentement fait référence au soutien collectif apporté par les Peuples autochtones/ Communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées aux activités d'un projet qui les touchent et obtenu à travers un processus adapté à la culture locale. Il peut être accordé même lorsque certains individus ou groupes s'opposent aux activités d'un tel projet, comme il est mentionné plus haut.

C'est pour cette raison que des consultations ont été conduites avec ces groupes cibles et/ou leurs représentants afin de promouvoir une conception efficace du projet, renforcer le soutien ou l'appropriation du projet au niveau local et réduire le risque de retards ou de controverses en rapport avec le projet,

4.2.Catégories des parties prenantes

Pour une mobilisation efficace et taillée sur mesure, conformément à la NES n°10, la revue documentaire et le processus de consultations réalisés au cours de la préparation de ce PMPP ont permis d'identifier des parties prenantes sur la base des activités prévues, du contexte environnemental et des réalités sociales et culturelles qui prévalent dans les zones d'intervention du projet. Ainsi, les

parties prenantes du projet proposé sont réparties dans les principales catégories suivantes : (i) parties touchées², (ii) autres parties concernées³ et (iii) groupes vulnérables⁴.

- (i) « Parties touchées » sont touchés ou susceptibles d'être touchés directement ou indirectement, positivement ou défavorablement ; et
- (ii) « Autres parties concernées » peuvent avoir un intérêt dans le projet. Il s'agit d'individus ou de groupes dont les intérêts peuvent être affectés par le projet et qui peuvent potentiellement influencer les résultats du projet de telle ou telle façon.
- (iii) « Groupes vulnérables » sont les individus ou les groupes qui peuvent nécessiter des efforts de mobilisation spéciaux en raison de leur statut vulnérable.

4.2.1. Parties touchées

Les parties concernées comprennent les communautés locales, les membres des communautés et d'autres parties susceptibles d'être touchées directement par le projet. Plus précisément, les personnes et les groupes suivants entrent dans cette catégorie : les populations bénéficiaires dans les zones d'intervention du projet, y compris les agriculteurs, les groupements de producteurs agricoles, les coopératives et les entreprises agricoles ; Micros-, petites et moyennes entreprises (MPME) impliquées dans l'agriculture, la foresterie communautaire et les produits forestiers non ligneux (PFNL).

4.2.2. Autres parties intéressées

Les parties prenantes des projets comprennent également des parties autres que les communautés directement touchées, notamment les administrations sectorielles des domaines d'interventions, des services techniques centraux et déconcentrés, des autorités administratives et locales, des organismes d'appuis et partenaires techniques et financiers, des collectivités territoriales décentralisées, des autres bailleurs de fonds, secteur privé, des organisations de la société civile, des médias traditionnels au niveau local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.), des médias numériques et des réseaux sociaux. Le ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, ministère de l'Environnement, du Développement durable et du Bassin du Congo, ministère de l'aménagement du territoire, ministère de l'Économie forestière, et le Haut-Commissariat à la réinsertion des ex-combattants font aussi parti.

4.2.3. Personnes ou groupes défavorisés/vulnérables

Dans le cadre du ProClimat, les groupes vulnérables ou défavorisés incluent, sans s'y limiter, les groupes suivants : les personnes âgées, les personnes vivant avec handicap, les ex-combattants, les femmes chef de ménage, les veuves et les orphelins, les réfugiés et Personnes Déplacés Internes (PDI), les minorités vivant au sein d'une communauté dont les caractéristiques ethniques et religieuses

² NES n°10 – NO 5.1. L'expression « parties touchées par le projet » désigne les personnes susceptibles d'être affectées par le projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales.

³ NES n°10 – NO 5.2. L'expression « autres parties concernées » désigne tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels.

⁴ Personnes qui peuvent être touchées de manière disproportionnée ou davantage défavorisées par le projet/sous-projets par rapport à tout autre groupe en raison de leur statut vulnérable et qui peuvent nécessiter des efforts de mobilisation spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

majoritaires sont différentes, les communautés traditionnellement négligées y compris les peuples autochtones⁵, et d'autres groupes défavorisés qui répondent aux exigences de la NES n°7.

Les personnes et groupes vulnérables sont identifiés sur la base de critères de vulnérabilité préalablement convenus.. Du fait que les personnes vulnérables soient à risque de préjudice ou d'injustice, ces dernières recevront des informations adéquates pour comprendre la nature des activités du projet et les impacts positifs et négatifs potentiels du projet afin de garantir leur participation aux bénéfices du projet, d'éviter les impacts disproportionnés et renforcer leurs adhésions au Projet. Ils recevront également des informations sur la manière d'accéder au mécanisme de gestion des plaintes du Projet lorsque le besoin s'en fait sentir. Des consultations régulières seront organisées avec ces parties prenantes sur l'accessibilité des activités du Projet ainsi que sur le mécanisme de recours.

4.3.Intérêt et influence des parties prenantes

L'analyse et l'évaluation des parties prenantes déterminent la relation probable entre les parties prenantes et le projet, et aide à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet. Certaines des méthodes, les plus courantes utilisées pour consulter les parties prenantes comprennent :

- Téléphone / email ;
- Des entrevues individuelles ;
- Des ateliers / groupes de discussion ;
- Distribution des brochures et de bulletins d'information ;
- Des réunions (consultations) publiques ;
- Journaux, magazines, radio etc.

Dans le cadre du projet, les moyens utilisés pour consulter les parties prenantes sont élaborés dans le tableau 3.

L'évaluation détaillée des attentes des parties prenantes et des craintes vis-à-vis des potentiels impacts négatifs que le projet pourrait avoir sur elles permettra de mieux informer les décisions sur les efforts nécessaires à entreprendre afin de traiter leurs besoins.

Les craintes et les attentes sont deux aspects importants de la perception qu'une partie prenante peut avoir d'un projet ou d'une initiative. Les craintes sont généralement liées à des préoccupations ou des inquiétudes quant aux impacts négatifs potentiels, tandis que les attentes concernent les bénéfices ou les résultats positifs espérés. Comprendre ces deux aspects peut aider à identifier les besoins et les préoccupations des parties prenantes, et à élaborer des stratégies pour y répondre de manière efficace.

D'autre part, l'influence et le pouvoir sont deux concepts clés dans la gestion des parties prenantes. L'influence se réfère à la capacité d'une partie prenante à affecter les résultats ou les décisions d'un projet, tandis que le pouvoir se réfère à la capacité d'exercer un contrôle direct sur les décisions ou les ressources. Par exemple, une partie prenante avec un haut niveau d'influence pourrait être en mesure de façonner l'opinion publique sur un projet, tandis qu'une partie prenante avec un haut niveau de pouvoir pourrait être en mesure de prendre des décisions qui affectent directement le déroulement du projet.

⁵ La République du Congo est en effet riche en diversité culturelle et ethnique. Les populations autochtones, notamment les Babangos, les Babis, les Tswa, les Bakola, les Mikayas, les Mbenzeles et les Bakas, jouent un rôle important dans la richesse culturelle du pays. Ces groupes sont principalement présents dans les régions de Lékoumou, Plateaux, Sangha et Likouala. Chaque groupe a sa propre langue, ses traditions et ses coutumes uniques qui contribuent à la mosaïque culturelle de la République du Congo. C'est une partie importante de l'identité nationale du pays.

Il est important de noter que ces concepts sont interconnectés. Par exemple, une partie prenante qui a des intérêts sur un projet pourrait faire usage de son influence afin que la perception des attentes et leurs prises en compte dans la gestion de projet se rapprochent d'un scénario qui avantage ses intérêts.

Cela dépend de leur niveau d'intérêt et leur capacité à influencer sur les résultats du projet :

- L'Intérêt (élément motivateur) d'une partie prenante est considéré comme fort de par sa proximité ou de sa dépendance à l'égard du projet ;
- Le Pouvoir (capacité d'influencer le projet) d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer sur les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter une ligne de conduite à l'égard du Projet.

Au moment de décider de la fréquence et de la technique d'engagement appropriée utilisée pour consulter un groupe de parties prenantes particulier, trois critères seront pris en compte :

- L'étendue de l'impact du projet sur le groupe des parties prenantes ;
- L'étendue de l'influence du groupe de parties prenantes sur le projet ; et
- Les méthodes d'engagement et de diffusion de l'information culturellement acceptables et suivant les niveaux de connaissance desdites parties prenantes.

En général, l'engagement est directement proportionnel à l'impact et à l'influence, et à mesure que l'impact d'un projet sur un groupe de parties prenantes augmente ou que l'influence d'un acteur particulier augmente. L'engagement avec ce groupe de parties prenantes doit s'intensifier, s'approfondir en termes de fréquence et d'intensité de la méthode d'engagement utilisée. Les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir fort vis-à-vis du projet seront managées de près et leurs attentes seront prises en compte. Ceci passera par des actions de communication et de consultation et par la mise en œuvre des engagements du projet. Pour les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir faible vis-à-vis du projet, des actions de communication seront le plus souvent suffisantes pour satisfaire leurs besoins. Les consultations et réunions tenues dans le cadre des processus de la préparation du projet parent ont servi à alimenter le PMPP.

D'autres consultations ont été tenues dans le cadre de l'élaboration de la mise à jour du PMPP sur la période du 05 au 09 septembre 2023 dans les départements suivants : Likouala, Sangha, Plateaux, Pool, Lékoumou, Pointe-Noire et Brazzaville. Le chapitre 5 fournit plus de détails à ce sujet.

Ainsi, les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir fort vis-à-vis du projet Proclimat Congo seront suivies de près et leurs attentes seront prises en compte. Ceci passera par des actions de communication et de consultation et par la mise en œuvre des engagements du projet. Le tableau ci-dessous résume les rôles, les intérêts et l'influence potentiels des principaux intervenants susmentionnés :

Tableau 2 : Catégories de parties prenantes/rôle/niveau d'intérêt et d'influence

Catégories de Parties Prenantes	Rôle	Niveau d'analyse (H=Haut, M=Moyen, B=Bas)	
		Intérêt	Influence
Communautés dans les zones du Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Subissent les effets du changement climatique ; • Vont directement subir les effets du projet ; • Seront touchés par les facteurs de conflit et de violence etc. 	H	H
Chefs traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Responsables de la gestion des conflits, des plaintes et de la mobilisation des communautés pour les activités. Ils défendent les intérêts de la communauté dans le projet. 	H	H
Autres parties concernées			
MPSIR	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la qualité de mise en œuvre des activités par l'UGP et les bureaux régionaux ; • Faciliter les dialogues entre l'unité centrale et les bureaux régionaux et l'échange de connaissances interrégional et intersectoriel ; • Assurer la liaison avec d'autres parties prenantes clés au niveau national et local etc. 	H	H
MEF, MAEP	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au processus de coordination entre MPSIR et les ministères impliqués à travers le comité technique • Faciliter la mise en œuvre du projet en assurant la liaison au niveau régional entre les autorités locales et les communautés 	H	H

UGP	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le projet soit conforme aux normes environnementales et sociales ; • Coordonner la mise en œuvre du projet ; • Surveiller la performance globale du projet ; • Renforcer la capacité de mise en œuvre et de suivi des activités du projet à tous les niveaux etc. 	H	H
Secteur privé	Suivi et contrôle des travaux	M	M
Autorités régionales et Départementales	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle et évaluation à l'échelle régionale du projet ; • Promotion des activités relevant de leur sous-secteur dans la région ; • Animation et évaluation des services d'appui technique etc. 	M	M
Société Civile et Organisations Non Gouvernementales	Chargé du suivi et évaluation des activités du projet.	H	M
Les acteurs en charge de la gestion des aires protégées dans les zones du projet	Chargé de la coordination des actions du fait de la pression des activités du projet	M	M
Groupes vulnérables			
Ex-combattants	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté à accéder aux documents et à participer aux réunions ; • Seront touché par les facteurs de conflit et de violence • Partie des segments marginalisés économiquement et socialement, leur situation économique, sociale et limite souvent leur capacité à s'intégrer au sein des communautés 	H	H

	<ul style="list-style-type: none"> • Elles sont généralement situées dans le département du Pool 		
Peuples autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Participation dans l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. • Mise en point des innovations dans le domaine de la production alimentaire et des récoltes. • Protection de la biodiversité ayant des connaissances intime du territoire et de la nature qu'il faut préserver. 	H	H
Les personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de mobilité et difficulté d'assister à des réunions. • Cette catégorie fait généralement partie des segments les plus vulnérables de la société 	H	H
Handicapées	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité réduite ; • Subissent une pression sociale ; • Souvent pas représenté dans les assemblées de prise de décision ; • Manque de confiance etc. 	H	M
Femmes chef de ménage	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes chefs de ménage supportent réellement la charge du ménage, sans se déclarer officiellement chef. Elles peuvent être des femmes âgées, veuves, us jeunes et souvent urbaines. Il est important de noter que malgré les défis auxquels elles sont confrontées, les femmes chefs de ménage font preuve d'une grande résilience et jouent un rôle essentiel dans le maintien et 		

	le bien-être de leurs familles.		
Veuves et orphelins,	<ul style="list-style-type: none"> • Malgré les défis, leur contribution peut être essentielle pour assurer le succès d'un projet. Il est donc crucial de les tenir informés et de les consulter tout au long du processus décisionnel. 		
Réfugiés et Personnes déplacés Internes	<ul style="list-style-type: none"> • La participation des réfugiés aux consultations publiques peut dépendre de leur statut juridique, de leur capacité à s'organiser et à se faire entendre, et de la volonté des autorités locales et nationales de les inclure dans ces processus. • La responsabilité première de la protection des personnes déplacées et de la satisfaction de leurs besoins fondamentaux incombe aux représentants de l'État ou aux groupes armés qui contrôlent le territoire dans lequel elles se trouvent. • Leur participation aux consultations publiques peut être limitée en raison de leur situation vulnérable, mais elles peuvent néanmoins avoir un intérêt et une influence significatifs sur les questions qui affectent directement leur vie quotidienne. 		

5. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Résumé de la participation des parties prenantes à la préparation du projet parent

Au cours de la préparation du projet parent, les réunions de consultations publiques qui ont été organisées du 29 septembre au 05 octobre 2022 à l'intérieur du pays ont permis de recueillir les contributions et appréhensions des différentes parties prenantes sur le projet.

Les parties prenantes touchées lors de ces réunions étaient constituées des représentants des administrations (ministères et services techniques), les populations de Ouessou, Ngo, Kinkala, les ONGs telles que Plateforme de Gestion Durable des Forêts (PGDF), Initiative Développement (ID) et Catholic Relief Services (CRS), les Organisations de Société Civile (OSC) telles que Associations terre et village, Association Congolaise pour le Développement Agricole (AGRIDEV), Actions Plus (A+), Congolaise Terre des Hommes Association (CTHA), etc.

Pendant les missions du secteur environnement du 26 septembre au 6 octobre 2022 et du 7 au 10 novembre 2022, plusieurs rencontres et activités de consultation ont été faites en vue de la préparation du projet parent de ProClimat, notamment dans le cadre du projet de facilitation impliquant les représentants dans le groupe de travail multisectoriel chargé de la préparation du ProClimat Congo. Parmi les participants figuraient les représentants des différents ministères impliqués dans la préparation du projet, l'équipe du PADEC et les personnes ressources, les Organisations de la Société Civile (OSC), les ONG internationales de gestion des Aires Protégées, les Partenaires Techniques et Financiers et des Représentants du secteur privé.

Du 8 au 9 novembre 2022 à Brazzaville d'autres réunions de consultation ont été tenu en marge d'un atelier technique interministériel de préparation du projet pour avancer la préparation du projet avec le groupe de travail multisectoriel (Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale, Ministère de l'Economie Forestière (MEF), Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) et le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo, Ministère de l'Economie et des Finances).

Cet atelier était une étape importante pour la finalisation de la phase de préparation du projet parent et sa présentation au Conseil d'Administration de la Banque mondiale.

Les participants ont examiné et discuté en particulier les activités proposées et les modalités de mise en œuvre, faisant des recommandations qui seront intégrées dans la nouvelle version du Document de Projet et exprimant leur soutien au projet.

Les principales questions abordées sont les suivants :

- La perception du projet ;
- Contexte, rationalité et objectif du ProClimat Congo ;
- Les contraintes environnementales et sociales dans les activités du projet ;
- Les mécanismes de résolution des conflits (plaintes ordinaires et plaintes liées aux VBG/ESA/HS) ;
- Les préoccupations et craintes vis-à-vis du projet ;
- Les impacts positifs et négatifs du projet sur l'environnement physique et humain ;
- Problématique de la gestion des déchets et pesticides ;
- Les suggestions et recommandations à l'endroit du projet.

Le tableau ci-dessous présente les différentes parties prenantes touchées lors des réunions de préparation du projet. La liste de présence sera jointe en Annexe 1 du document.

Tableau 3 : Parties prenantes touchées lors des réunions de préparation du projet parent

Ministères et Administrations publiques	Sociétés civiles, communautés et secteur privé	Autres parties prenantes
<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du Plan de la Statistique et de l'Intégration Régionale (MPSIR), - Ministère de l'Économie Forestière (MEF), - Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), - Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC) - Projet Agroforestier Nord Congo (PANC), - Programme de Réduction des Émissions Sangha-Likouala, - Ministère de l'Aménagement du Territoire des Infrastructures et de l'Entretien Routier, - Projet de Réformes Intégrées du Secteur Public, - Projet Lisungi, - Projet d'appui à la Promotion des moyens de subsistance durables (PASD), - Projet Forêt et Diversification Économique (PFDE) 	<ul style="list-style-type: none"> - Initiative Développement (ID), - Plateforme de Gestion Durable des Forêts (PGDF), - Centre d'Échanges et de Ressources pour la Promotion des Actions Communautaires, - Association Terre et Village, - Association Congolaise pour le développement agricole (AGRIDEV), - Forum pour la Promotion des groupes ruraux, - Congolaise Terre des Hommes Association, (CTHA), - ANEP Congo, - Catholic Relief Service (CRS), - Communautés dans le département du Pool (Bénéficiaires du PASD), « Société Le Grenier » dans le village de Ntsiénié (District d'Ignié, Département du Pool) - « Coopérative Les Épis Gras » : dans le village de Ntsiénié (District d'Ignié, Département du Pool) - « Coopérative des fermiers du nouveau village agricole de Nkouo » dans le village de Nkouo (District d'Ignié, Département du Pool), « Société Melimina » dans le village de Dieu le veut (District d'Ignié, Département du Pool) - UNHCR en charge de l'accompagnement des réfugiées 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Alimentaire Mondiale, - Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, - Délégation de l'Union Européenne, - Agence Française de Développement, - Banque Africaine du Développement

5.2 Résumé de la participation des parties prenantes pour le financement additionnel

La mise à jour du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes a été participative avec des rencontres d'échanges et de consultations des parties prenantes qui se sont déroulées du 5 Septembre 2023 -14 septembre 2023 dans les départements de la Likouala (Bétou), la sangha (Ouessou), des

plateaux (Ngo), du Pool (Kinkala) et de la Lekoumou (Sibiti), avec pour objectifs de recueillir les opinions des groupes d'acteurs potentiellement impactés et ciblés par les activités du futur financement additionnel du ProClimat. Un guide d'entretien et des fiches d'enquêtes ont été conçus et appliqués à cet effet.

Les rapports et plans environnementaux et sociaux du projet parent ont été communiqués par l'intermédiaire des points focaux. Les commentaires reçus lors des consultations ont été décrits ci-dessous et ont été pris en compte.

5.2.1 Articulation des discussions et contributions des parties prenantes

- **District de Bétou dans le Département de la Likouala**

Tableau 4 : Préoccupations et suggestions des PP du département de la Likouala

Interventions des participants	Réactions du Consultant SD2EC
<p>➤ M. MOULENGA Lucien (agriculteur) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs font face à des difficultés liées au manque de moyens financiers ; - Les circuits d'évacuation (routes et accès) ne sont pas en bon état et ne permettent pas un transport aisé des produits ; - Les coûts de vente des produits sont imposés par les acheteurs ; - le manque d'encadrement technique dans la production du cacao et de certaines cultures ; - les coûts élevés du transport des produits vers les grands marchés. 	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <p>Le projet prévoit plusieurs composantes susceptibles d'apporter des solutions à ces problèmes. Au rang de celles-ci, on note particulièrement les composantes 2 et 3 avec leurs sous-composantes, dont les objectifs visent l'<i>Amélioration des infrastructures pour une agriculture intelligente face au climat (Sous-composante 2.1)</i> et l'<i>Amélioration de la gestion du capital (Sous-composante 2.2)</i>, ainsi que l'<i>Appui aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME) sur les activités économiques locales et les chaînes de valeur résilientes au changement climatique (Sous-composante 3.1)</i>, l'<i>Appui aux coopératives pour le développement des activités économiques locales et aux chaînes de valeur résilientes au changement climatique (Sous-composante 3.2)</i> et l'<i>Appui aux groupes informels pour le développement des activités économiques locales et aux chaînes de valeurs résilientes au changement climatique (Sous-composante 3.3)</i>.</p>
<p>➤ M. OYONA Thierry Aurélien (agriculteur) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Banque mondiale donnera-t-elle de l'argent ou seulement les engrais ? 	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <p>La nature des appuis prévus par le projet dépendra des résultats des analyses et des enquêtes qui devront être réalisées par des spécialistes en la matière, en vue d'évaluer les besoins réels des producteurs et d'y apporter des solutions adaptées pour l'amélioration des conditions de travail et de la production.</p>

Interventions des participants	Réactions du Consultant SD2EC
<p>➤ M. KWEAMBI Dieudonné (Agriculteur et Président du groupement "Amis de la Terre") :</p> <p>La production du maïs est de plus en plus difficile, notamment à cause de la pourriture ainsi que des insectes qui attaquent les plantes dans les champs. Est-ce que le projet pourra mettre des semences améliorées à la disposition des producteurs ?</p>	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <p>Le projet prévoit dans le cadre des activités additionnelles liées à la composante 3, un soutien par la fourniture d'intrants agricoles et l'assistance technique, notamment à travers la distribution d'intrants agricoles de haute qualité aux producteurs, y compris des semences améliorées résistantes à la sécheresse et biofortifiées (en particulier pour la production de manioc et de maïs), des engrais, des infrastructures d'irrigation à petite échelle (pour la production de légumes par les maraichers et le maïs), et des aliments pour animaux (volaille et petits ruminants en particulier), ainsi que la fourniture de services de conseil aux producteurs (sur les pratiques agricoles, le stockage des aliments, le contrôle/assurance de la qualité des aliments, l'accès au marché, les partenariats, etc.).</p>
<p>➤ M. ADAMOU Bachirou (Agriculteur et Secrétaire du groupement "Mossala Na Mossala") :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'entend-t-on exactement par changements climatiques ? - Qu'est-ce qu'il faut faire pour lutter contre ces changements climatiques ? - Au-delà des difficultés présentées par les précédents intervenants, il existe un véritable problème de main d'œuvre pour les travaux de production ; - On note également l'envahissement des cultures par certaines espèces d'herbes à croissance rapide ; - Un des problèmes majeurs des producteurs est celui de l'accessibilité. Est-ce que le projet pourra aider à aménager les pistes qui mènent dans les plantations pour faciliter le transport des produits ? 	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivant l'approche scientifique, les changements climatiques désignent les variations de la température et des modèles météorologiques à long terme. Mais pour être plus concret, les changements climatiques désignent la perturbation des saisons, ce qui rend difficile l'observation et le respect des calendriers agricoles comme par le passé. A cet effet, on observe de plus en plus des saisons sèches qui durent plus longtemps, parfois des degrés de température très élevés en pleine saison pluvieuse. Tout ceci contribue aux difficultés dans la pratique des activités agricoles et entraîne une baisse considérable des productions. - Il est difficile voire impossible de parler de lutte contre les changements climatiques qui sont un phénomène naturel, bien que causé par les effets des activités humaines telles que les grandes industries. Ce qu'il y a lieu faire c'est de s'adapter à cette nouvelle situation en trouvant des voies et moyens pour que les impacts de ces changements climatiques n'entraînent pas des conséquences graves sur les conditions de vie, notamment de nutrition des êtres vivants.

Interventions des participants	Réactions du Consultant SD2EC
	<p>- Pour ce qui est des autres difficultés énoncées, les composantes du projet tel que présenté plus haut prévoient d'apporter des solutions pour le renforcement des capacités et l'amélioration des conditions de travail des producteurs afin de les aider à faire face aux effets des changements climatiques, en vue de l'amélioration de leurs productions.</p>

- **District de Bétou dans le Département de la Sangha**

Tableau 5 : Préoccupations et suggestions des PP du département de la Sangha

Interventions des participants	Réactions du Consultant SD2EC
<p>➤ Mme DAUMAS Léonie (Agricultrice et Présidente du groupement "Belle vie") :</p> <p>- Les producteurs font face à des difficultés liées au manque de tronçonneuses et de matériels adaptés pour l'abattage des arbres. Les coûts de location de ces outils sont très élevés.</p>	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <p>Le projet Proclimat prévoit d'apporter un appui multiforme aux producteurs. A cet effet, les appuis en termes de matériels pourront se faire sur la base de l'évaluation des difficultés identifiés dans le cadre des activités liées à la production.</p>
<p>➤ M. ESSOUNGA NZAMBE Guy Fridolin (Agriculteur et Président du groupement "Le Berger Vert") :</p> <p>- Depuis un moment, les producteurs font face à des difficultés liées au phénomène des changements climatiques, du fait que la technique utilisée est la culture sur brûlis, car après le défrichage, il faut brûler les herbes pour éviter les champignons qui causent la pourriture ainsi que les insectes qui attaquent les plantes ;</p> <p>- Les productions sont également menacées par les animaux (éléphants, antilopes, rongeurs, etc.) qui détruisent les plantations. Un éléphant par exemple peut à lui seul dévaster près d'un demi-hectare de plantation en une nuit. Malheureusement pour les producteurs, ces animaux sont protégés et ne peuvent pas être tués, sous peine de poursuite judiciaire ;</p>	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <p>- En ce qui concerne les problèmes liés à la pourriture et aux insectes qui attaquent les plantes, le projet prévoit dans le cadre des activités additionnelles liées à la composante 3, un soutien par la fourniture d'intrants agricoles et l'assistance technique, notamment à travers la distribution d'intrants agricoles de haute qualité aux producteurs, y compris des semences améliorées résistantes à la sécheresse et bio fortifiées (en particulier pour la production de manioc et de maïs), des engrais, des infrastructures d'irrigation à petite échelle (pour la production de légumes par les maraichers et le maïs), et des aliments pour animaux (volaille et petits ruminants en particulier), ainsi que la fourniture de services de conseil aux producteurs (sur les pratiques agricoles, le stockage des aliments, le contrôle/assurance de la qualité des aliments, l'accès au marché, les partenariats, etc.).</p> <p>- Pour ce qui est des animaux qui détruisent les plantations, les services des départements ministériels concernés, notamment ceux de l'Economie Forestière</p>

Interventions des participants	Réactions du Consultant SD2EC
<p>- Comment se fera le choix des bénéficiaires ?</p>	<p>ainsi que ceux de l’Agriculture, l’Elevage et la Pêche devraient travailler en étroite collaboration pour trouver des solutions afin d’éviter les conflits entre les producteurs et les services de conservation de la biodiversité.</p> <p>- Quant au choix des bénéficiaires, il se fera sur une base qui sera établie par le projet et portée à la connaissance des bénéficiaires. Il est tout de même important de noter que le projet a pour objectif d’apporter un appui aux véritables producteurs et non à des tricheurs. D’où, l’encouragement au travail et aux efforts pour une production améliorée.</p>
<p>➤ Mme AWE Pélagie (Agricultrice et Présidente du groupement "Ouessou Bolingo") :</p> <p>- Les producteurs ont beaucoup de mal à évacuer les produits des récoltes vers la ville et les marchés, à cause du mauvais état des routes, des coûts élevés du transport, des longues distances à parcourir pour atteindre les champs, etc. ;</p> <p>- L’un des problèmes cruciaux dans le cadre du transport des produits est lié à la présence d’un péage sur la route qui mène aux plantations. Les producteurs ont du mal à faire face aux coûts élevés du transport, générés par la présence de ce péage, qui décourage à la limite ;</p> <p>- On note également les coûts liés à la traversée du fleuve à travers le bac. Les producteurs souhaiteraient bénéficier de mesures exceptionnelles pour la traversée des produits.</p>	<p>➤ Le Chef d’équipe du Consultant SD2EC :</p> <p>Le projet prévoit plusieurs composantes susceptibles d’apporter des solutions à tous ces problèmes, au rang desquels les coûts de transport et les difficultés liés à l’évacuation des produits. On note ainsi la sous-composante 2.1, dont l’objectif vise l’<i>Amélioration des infrastructures pour une agriculture durable et résiliente</i>. A cet effet, les pistes agricoles devront être aménagées et entretenues régulièrement pour permettre de contribuer à la réduction des coûts de transport liés à l’ état des routes.</p> <p>En ce qui concerne les problèmes liés au péage et à la traversée du fleuve à travers le bac, des pourparlers pourront être envisagés avec les autorités locales pour trouver des compromis susceptibles d’alléger les charges relatives aux coûts des transports des produits des activités agropastorales.</p>
<p>➤ M. DOUMA Roger (PDAC) :</p> <p>- Des bassins de production jusqu’aux lieux de commercialisation, les produits sont transportés à l’état de vivres frais, pourtant ce sont des denrées périssables sur le court terme. Le projet devrait mener une réflexion sur l’aménagement des infrastructures de conservation ;</p>	<p>➤ Le Chef d’équipe du Consultant SD2EC :</p> <p>- Dans le cadre des activités additionnelles liées à la composante 3 déjà évoquée, il est prévu une assistance technique aux producteurs, notamment à travers la fourniture de services de conseil (sur les pratiques agricoles, le stockage des aliments, le contrôle/assurance de la qualité des aliments, l’accès au marché, les partenariats, etc.).</p>

Interventions des participants	Réactions du Consultant SD2EC
<p>- Il existe également un véritable problème de transformation des produits. A cet effet, le manque d'unités de transformation ne permet pas une véritable valorisation des produits, qui sont vendus à l'état brute (matière première) à des coûts insignifiants. Ces mêmes produits vont être exportés et transformés, pour plus tard être rachetés par les pauvres producteurs à des coûts exorbitants. A l'instar du cacao, qui est vendu sur place à l'état de fèves au prix de rien, et qui une fois transformé en chocolat est revendu très cher.</p>	<p>- En ce qui concerne les questions liées à la transformation des produits, des réflexions pourront être menées à ce sujet, en vue de la création des unités de transformation. Mais il est primordial d'assurer préalablement la disponibilité des produits, en améliorant les productions, afin qu'une éventuelle unité de transformation, une fois créée, ne manque pas de matière première en quantité suffisante pour pouvoir fonctionner en plein régime.</p>

- **District de Bétou dans le Département des plateaux**

Tableau 6 : Préoccupations et suggestions des PP du département des plateaux

Interventions des participants	Réactions du Consultant SD2EC
<p>➤ M. ADZABI Maixant (Agricultrice et Vice-présidente du GPJA) :</p> <p>- Avec l'avènement du phénomène des changements climatiques, les sols sont de plus en plus durs et les boutures de manioc mises en terre sèchent rapidement, ce qui ne favorise pas une bonne production ;</p> <p>- Les producteurs font également face à des difficultés liées à la disponibilité des engins et du matériel adéquat pour labourer les grandes surfaces.</p>	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <p>Le projet Proclimat prévoit d'apporter un appui multiforme aux producteurs. A cet effet, il est prévu des appuis en termes d'intrants agricoles de haute qualité aux producteurs, y compris des semences améliorées résistantes à la sécheresse et biofortifiées (en particulier pour la production de manioc et de maïs), des engrais, etc.</p>
<p>➤ M. MAYETELA Joseph (Agriculteur et Président du groupement CALIMAC) :</p> <p>- Avec la perturbation des saisons, certaines spéculations telles que le manioc et le maïs sont attaquées par les parasites et les chenilles. La banane est aussi très sensible aux attaques par les parasites. Cette vulnérabilité est surtout due au fait que les producteurs ne bénéficient d'aucune mesure d'intervention phytosanitaire, ce qui pose</p>	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <p>- En ce qui concerne les problèmes liés à la pourriture et aux insectes qui attaquent les plantes, le projet prévoit dans le cadre des activités additionnelles liées à la composante 3, un soutien par la fourniture d'intrants agricoles et l'assistance technique, tel que rappelé précédemment, ainsi que la fourniture de services de conseil aux producteurs (sur les pratiques agricoles, le stockage des aliments, le contrôle/assurance de la qualité des aliments, l'accès au marché, les partenariats, etc.).</p>

Interventions des participants	Réactions du Consultant SD2EC
<p>un réel problème pour la qualité des productions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - A cause du phénomène poussé des "adventifs" (mauvaises herbes) entraînant le développement de la pourriture qui attaque les plantes, les producteurs sont obligés de se déplacer sur de grandes distances pour trouver des terres favorables à la production de certaines cultures ; - Le développement des fougères en écologie de forêt entraîne également l'apparition de la pourriture qui attaque les cultures. Le projet devrait aussi se pencher sur ces questions afin de venir en aide aux producteurs qui en souffrent. 	
<p>➤ Mme AMBOULA Christine (Agricultrice et Vice-présidente du groupement "Louka-Odzoua") :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs ont beaucoup de mal à évacuer les produits des récoltes vers la ville et les marchés, à cause du mauvais état des routes, du manque de moyens de déplacement, des coûts élevés du transport, des longues distances à parcourir pour atteindre les champs, etc. 	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <p>Le projet prévoit plusieurs composantes susceptibles d'apporter des solutions à tous ces problèmes, au rang desquels les coûts de transport et les difficultés liés à l'évacuation des produits. On note ainsi la sous-composante 2.1, dont l'objectif vise l'<i>Amélioration des infrastructures pour une agriculture durable et résiliente</i>. A cet effet, les pistes agricoles devront être aménagées et entretenues régulièrement pour permettre de contribuer à la réduction des coûts de transport liés à l' état des routes.</p>
<p>➤ M. MVIRI Bruno (Agriculteur et Président du groupement "Likibi") :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les changements climatiques qui sont un phénomène naturel et on ne peut pas le corriger. Néanmoins, le projet devrait venir en aide aux producteurs à travers les nouvelles techniques d'agriculture pour améliorer les productions. 	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif du Proclimat est justement d'apporter un appui multiforme aux producteurs dans le cadre de leurs activités, en vue de les aider à améliorer leurs productions.
<p>➤ M. ATIPO Georges (Agriculteur et Président du groupement "Amour du pays") :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs ne peuvent qu'être très heureux à l'annonce de l'avènement d'un tel projet. Malheureusement, après le 	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Banque mondiale et ses partenaires, dont l'Etat congolais, dans le cadre de ce projet, sont des institutions assez sérieuses. De plus, le phénomène des changements climatiques est une réalité indéniable, qui affecte tout le monde. A cet effet, pour assurer la

Interventions des participants	Réactions du Consultant SD2EC
<p>passage des équipes qui viennent présenter les projets on ne voit plus rien. On espère qu'il ne s'agit pas de ces projets sans suite.</p>	<p>sécurité alimentaire des populations, il est primordial que la chaîne alimentaire qui va jusqu'aux consommateurs soit entretenue depuis la source, qui est représentée par les producteurs.</p>
<p>➤ Mme OKILASSIO Léa (Agricultrice et Présidente du groupement "Elikia") :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les producteurs souffrent vraiment beaucoup à cause de tous ces problèmes de pourriture qui attaquent les cultures, des routes en très mauvais état, etc. A cet effet, l'annonce de l'arrivée d'un tel projet permet aux producteurs de pousser un "ouf de soulagement". Son démarrage est donc attendu avec impatience. 	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tel que précisé précédemment, la sécurité alimentaire des populations dépend des producteurs. La mise en œuvre effective du projet ne souffre donc d'aucun doute, mais il faut d'abord passer par la phase des études, pour bien préparer le projet afin que sa mise en œuvre soit une réussite.
<p>➤ M. MAYETELA Joseph (Agriculteur et Président du groupement CALIMAC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parmi les difficultés rencontrées par les producteurs on note également le problème de l'approvisionnement en eau pour l'irrigation dans le cadre du maraichage ; - Le projet devrait aussi créer des banques des PME pour l'accompagnement des producteurs ; - La conservation des semences et des produits de récoltes est également un problème pour les producteurs ; - Les coûts élevés du transport des produits entraînent la faible rentabilité de la production. 	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parmi les objectifs du projet, il est prévu un soutien par la fourniture d'intrants agricoles et l'assistance technique, notamment à travers la distribution d'intrants agricoles de haute qualité aux producteurs, y compris des semences améliorées résistantes à la sécheresse et biofortifiées, des engrais, des infrastructures d'irrigation à petite échelle (pour la production de légumes par les maraichers et le maïs), et des aliments pour animaux (volaille et petits ruminants en particulier), ainsi que la fourniture de services de conseil aux producteurs (sur les pratiques agricoles, le stockage des aliments, le contrôle/assurance de la qualité des aliments, l'accès au marché, les partenariats, etc.) ; - Pour ce qui est de la création des banques des PME, il en existe déjà plusieurs. A chaque groupement de se rapprocher des services compétents pour avoir plus amples informations pouvant leur permettre de bénéficier d'un accompagnement adéquat.
<p>➤ M. NGOKON Delmas (Agriculteur et Président du groupement "l'Union fait la force") :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il existe dans le District de Ngo, un nouveau projet de plantation des eucalyptus, qui envahit les espaces, au point de ne plus 	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette situation n'est certes pas prise en compte dans le cadre du Proclimat, mais mérite tout de même d'être portée à l'endroit du projet pour qu'une réflexion soit menée à ce sujet.

Interventions des participants	Réactions du Consultant SD2EC
<p>permettre aux producteurs de pratiquer sereinement leurs activités. Ces derniers sont obligés de se déplacer vers les zones de montagnes, pas très favorables à la pratique de certaines cultures, pour pouvoir poursuivre leurs activités. Ce qui ne permet pas un meilleur rendement.</p>	
<p>➤ M. MAYETELA Joseph (Agriculteur et Président du groupement CALIMAC) :</p> <p>- Dans le cadre de la culture du manioc, la qualité des boutures est très déterminante pour une bonne production. Malheureusement, les producteurs sont confrontés à la difficulté d'avoir de bonnes variétés de boutures. Le projet devrait donc penser à mettre à la disposition des producteurs des boutures améliorées pour favoriser la qualité de la production.</p>	<p>➤ Le Chef d'équipe du Consultant SD2EC :</p> <p>- Une fois encore, il est rappelé que le projet prévoit entre autres, un soutien par la fourniture d'intrants agricoles et l'assistance technique, notamment à travers la distribution d'intrants agricoles de haute qualité aux producteurs, y compris des semences améliorées résistantes à la sécheresse et biofortifiées, des engrais, des infrastructures d'irrigation à petite échelle (pour la production de légumes par les maraichers et le maïs), ainsi que la fourniture de services de conseil aux producteurs, etc.</p>

- **Département du pool et de la lekoumou**

Tableau 7 : Préoccupations et suggestions des PP des départements du pool et de la lekoumou

Avis des parties prenantes	Rencontre avec la population cible
<p>Des avis recueillis après échanges, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La faible capacité du gouvernement concernant la gestion des crises climatiques et alimentaires ; - Manque d'outils adéquats d'alertes précoces en cas de catastrophes (Alerte permettant la diffusion d'un signal ou d'un message à l'endroit de la population exposée, ou susceptible de l'être, aux conséquences d'un évènement grave de la crise climatique et alimentaire) ; - Manque de compétence sur l'agrométéorologie pour l'interaction entre les phénomènes atmosphériques et l'ensemble des facteurs de la production agricole ; 	<p>Les populations ont été consultées de façon individuelle mais aussi à travers des focus group dont voici les propositions et préoccupations enregistrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution d'intrants agricoles de haute qualité aux producteurs, y compris des semences améliorées résistantes à la sécheresse et bio fortifiées (en particulier pour la production de manioc et de maïs) : les agriculteurs sont confrontés au problème de la hausse des prix des intrants sur le marché. Une proposition de la mise en place des unités de multiplication et de conditionnement des semences agricoles dans chaque département dans le but de faire face à l'intensification des stress climatiques subis par les plantes. - Distribution des engrais : le problème de la fertilité du sol est un des problèmes majeurs que les agricultures du Pool rencontre dans leurs

Avis des parties prenantes	Rencontre avec la population cible
<ul style="list-style-type: none"> - Le problème de la superposition d'usage dans le département de la Lékoumou - Problème d'accès à la terre dans les deux départements - Difficulté des Chefs de Secteur Agricole à accompagner les agriculteurs et les éleveurs (manque de matériel) ; - Existence des groupements fictifs dont l'unique objectif est de recevoir les financements des projets, il serait donc judicieux au projet de travailler avec les Chefs de Secteurs Agricoles tout au long de la mise en œuvre du Projet. Un signal au passage que le système des prestataires n'est pas toujours efficace. - Existence des violences basées sur le genre - Des cas de discrimination enregistrés dans la collaboration entre bantous et peuples autochtones lors de la mise en œuvre de certains projets - La crainte par les participants que le projet n'atteigne pas les cibles visées 	<p>activités, la distribution des engrais serait donc d'une grande utilité pour les agriculteurs mais encore faudrait-il renforcer leurs capacités sur l'utilisation, la gestion et le stockage des engrais chimiques. Il a été aussi recommandé de former et faire la vulgarisation sur l'utilisation des engrais biologique et de bonne technique de l'utilisation des sols.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution des infrastructures d'irrigation à petite échelle (pour la production de légumes par les maraîchers et le maïs), et des aliments pour animaux (volaille et petits ruminants en particulier) : les maraîchers sont confrontés aux difficultés de faire des bons rendements dans la culture du maïs et des légumes. Un problème d'eau se pose de façon remarquable notamment dans les départements du Pool. Quelques coopératives se trouvant dans la ceinture maraîchère de Kinkala sont approvisionnées par l'eau de la LCDE pour le besoin d'arrosage mais celles-ci aussi sont confrontés aux difficultés d'approvisionnement surtout en saison sèche car la LCDE ne donne pas de l'eau tous les jours et cette pénurie affecte énormément leur production en produits maraîchers. Un renforcement de capacité sur les techniques d'arrosage (par aspersion, enterré, à l'aide de tuyaux microporeux, goutte à goutte ou encore micro-irrigation). - Fourniture de services de conseil aux producteurs (sur les pratiques agricoles, le stockage des aliments, le contrôle/assurance de la qualité des aliments, l'accès au marché, les partenariats, etc.) : le problème d'acheminement des produits vers les marchés à cause de la défectuosité de la plupart des voies notamment dans le Pool. Il a été aussi suggéré de renforcer les capacités des agriculteurs sur la gestion financière.

Tableau 8 : Parties prenantes touchées lors des réunions comptant pour le financement additionnel

Ministères et Administrations publiques	Sociétés civiles, communautés et secteur privé	Autres parties prenantes
<ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental du pool, Lekoumou, Ouesso, - Préfecture des départements du Pool et Lekoumou. - Direction départementale des Services sociaux culturels de la Lekoumou - Direction départementale de la Fonction publique de la Lekoumou - Direction départementale du transport terrestre de la Lekoumou - Direction départementale de l'aménagement de la Lekoumou - Direction départementale de l'administration du territoire de la Lekoumou - Direction départementale de l'agriculture du Pool - Direction départementale de la Police du département du Pool - Circonscriptions d'Actions Sociales (CAS), des Affaires sociales et de l'Action humanitaire du Pool. - Sous-préfecture et Maire de Bétou ; - Secteur agricole de Bétou ; - Maire de Ngo. 	<ul style="list-style-type: none"> - Groupes des maraichers de la Lekoumou ; - Groupes des coopératives maraichères du Pool ; - Association des Peuples Autochtones d'Indo dans la Lekoumou ; - Pépiniéristes du département du Pool ; - Etudiants ; - Populations autochtones de la Lekoumou - Producteurs du district de Bétou ; - Producteurs de Ngo ; - Producteurs de Ouesso - 	<ul style="list-style-type: none"> - HCR de Bétou ; - Antenne du PDAC à Ngo -

Des larges consultations significatives et inclusives ainsi que des groupes de discussion avec les communautés ciblées se feront tout au long de la mise en œuvre.

Le projet financera, au niveau de chaque village, un processus participatif réunissant les leaders communautaires, les femmes, les jeunes et autres groupes vulnérables et marginalisés en plus des gouvernements locaux, de district et départementaux et des ONGs opérant dans la zone pour développer Plans d'investissement du projet (PIP).

5.3 Résumé des besoins des parties prenantes du projet et des méthodes, outils et techniques de mobilisation des parties prenantes

Différentes méthodes d'engagement sont proposées et couvrent les différents besoins des parties prenantes, comme indiqué ci-dessous : Réaliser la cartographie des parties prenantes signifie bien évaluer les acteurs concernés par le projet en termes d'intérêt et d'influence. Ainsi, le tableau ci-dessous présente la synthèse des besoins des différentes parties prenantes.

Tableau 9 : Analyse des besoins des parties prenantes du ProClimat Congo

Catégorie de parties prenantes	Partie Prenante	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de communication	Besoins spéciaux
Parties prenantes affectées	Communautés dans les zones du Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Faible accès aux services de base et aux moyens de subsistance • Subissent les effets du changement climatique • Difficile à mobiliser, • Situation d'incertitude et de doute par rapport aux initiatives, • Sont touchées par les facteurs de conflit et de violence, • Faibles moyens financiers, • Pauvreté et situation sociale précaire, 	<ul style="list-style-type: none"> • Langue officielle (Français) • Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Magazines, • Lettre, • Brochures, • Rapports, • Sites Web, • Journées portes ouvertes, • Internet • Téléphone • Télévision, • Réseaux sociaux, • Affiches, • Radio, • Annonces dans les lieux de marchés 	<ul style="list-style-type: none"> • Formats de consultation qui tiennent compte des besoins spéciaux • Réunion d'information, d'anticipation et de concertation
Parties prenantes intéressées	UGP, MPSIR	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la mise en œuvre du Projet au niveau central. • Assurer la qualité de mise en œuvre des activités par l'UGP et les directions départementales. • Faciliter les dialogues entre l'unité centrale et les directions 	Langue officielle (Français)	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre administrative, • Internet, • Fax, • Téléphone, • Presse écrite, • Radio, • Télévision 	Élaboration du Projet, planification, des activités, suivi, recherche des partenaires techniques et financiers, séminaires et ateliers d'information et

Catégorie de parties prenantes	Partie Prenante	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de communication	Besoins spéciaux
		<p>départementales et l'échange de connaissances interrégional et intersectoriel.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que le Projet soit conforme aux normes environnementales et sociales. • Fournir un soutien aux directions départementales pour se conformer à ces normes et fournir un soutien au renforcement des capacités en cas de besoin. • Surveiller la performance globale du Projet • Assurer la liaison avec d'autres parties prenantes clés au niveau national et local • Renforcer la capacité de mise en œuvre et de suivi des activités du Projet à tous les niveaux. 			renforcement de capacités, courrier avance
	Autorités régionales et Départementales	Les Délégations Départementales sont chargées de : (i) l'animation, la coordination, le contrôle et l'évaluation à l'échelle du Département des activités du projet, la promotion des activités relevant de leur sous-	Langue officielle (Français)	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre administrative, • Internet, • Fax, • Téléphone, • Presse écrite, • Radio, • Télévision • Communiqué de presse 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des activités entre les différentes institutions impliquées dans le processus de mise en œuvre

Catégorie de parties prenantes	Partie Prenante	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de communication	Besoins spéciaux
		secteur dans les départements, et de l'animation et de l'évaluation des services d'appui technique			<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des communautés • Ciblage et consultation approfondies, • Contrôle et suivi des activités de mise en œuvre du Projet, • Renforcement des capacités.
	Chefs traditionnels	Responsables de la gestion des conflits, des plaintes et de la mobilisation des communautés pour les activités. Ils défendent les intérêts de la communauté dans les Projets	<ul style="list-style-type: none"> • Langue officielle (Français) • Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre administrative, • Presse écrite, internet, • Téléphone ; • Télévision, • Réseaux sociaux, • Affiches, • Radio communautaire, • Leaders religieux et traditionnels, annonces dans les lieux de marchés 	Protection du patrimoine culturel matériel et immatériel,
	Secteur privé	Suivi et contrôle des travaux	Langue officielle (Français)		<ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des partenariats et des opportunités de financement, • Soutien et accompagnement des entrepreneurs, • Création des conditions

Catégorie de parties prenantes	Partie Prenante	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de communication	Besoins spéciaux
					favorables à une plus grande implication du secteur privé dans la mise en œuvre des activités du Projet
	Société Civile et Organisations Non Gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux consultations et aux audiences publiques • Sensibiliser les communautés 	Langue officielle (Français)	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre administrative, • Presse écrite, • Email, • Téléphone, • Journal de projet 	
	Média (Radio, journaux et télévisions)	Diffusion de l'information sur le plan national et dans la zone du Projet	Langue officielle (Français)	<ul style="list-style-type: none"> • Lettres d'invitations, • Appel à Couverture • Médiatique du projet 	Plus d'implication des médias dans le processus du Projet
Les personnes vulnérables	Les peuples Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes ayant des moyens de transport limités pour accéder aux documents ou participer aux réunions, segments les plus marginalisés économiquement et les plus vulnérables de la population, leur situation économique, sociale et juridique limite souvent leur capacité à défendre leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources naturelles et culturelles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Langue officielle (Français) • Langues locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Leaders religieux et traditionnels, • Annonces dans les lieux de marchés • Publicité, • Grilles de collecte des données, • Réunions de groupes cibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Engager des services de traduction dans des langues minoritaires ; choix de lieux de réunions accessibles à tous pour les rassemblements ; • Mise à disposition de services de transport pour les personnes habitant des

Catégorie de parties prenantes	Partie Prenante	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de communication	Besoins spéciaux
		<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés/Intérêts, Besoins, linguistique la discrimination, la stigmatisation et la marginalisation, niveau de participation aux processus de prise de décision tant au niveau communautaire que national encore faible ; • Leurs villages et leurs institutions sociales traditionnelles ne bénéficient d'aucune reconnaissance officielle ; • Absence d'accès au marché du travail ; • Marginalisation que subissent les femmes appartenant aux communautés autochtones • Les conflits persistants entre les peuples autochtones et leurs voisins bantous ; • Faible accès des enfants autochtones à une éducation véritablement gratuite et adaptée à leur culture, • Faible consultation et implication dans la prise des décisions sur les questions qui les concernent ou peuvent les affecter. • Ils participent à la mise en œuvre locale des 			<p>endroits isolés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de réunions ciblées et de taille modeste ; • Reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des Peuples autochtones Mener des consultations et sensibilisation s tout au long du cycle de vie du Projet pour encourager une adhésion locale en nouant et en maintenant une relation durable avec les peuples autochtones défavorisés

Catégorie de parties prenantes	Partie Prenante	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de communication	Besoins spéciaux
		activités, à l'orientation des Projets, au suivi de la gouvernance et des engagements des promoteurs de Projets.			
	Les communautés locales traditionnelles rurales	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de mobilisation, recherche du profit, participent à la mise en œuvre locale des activités, à l'orientation des Projets, au suivi de la gouvernance et des engagements des promoteurs de Projets. • Partie des segments les plus marginalisés économiquement et les plus vulnérables de la population, leur situation économique, sociale et juridique limite souvent leur capacité à défendre leurs droits sur les terres, les territoires et les ressources naturelles et culturelles. • Elles sont généralement situées dans les zones d'habitat naturel ou critique et sont inextricablement liés aux terres sur lesquelles ils vivent et aux ressources naturelles dont ils dépendent 	<p>Langue Officielle (Français)</p> <p>Langues locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions en groupes cibles • Magazines, • Lettres, • Brochures, • Rapports, • Sites Web, • Journées • Portes ouvertes, • Affichages, • Radio, • Communiqués de presse, • Conférences de presse, • Publicité, • Grilles de collecte des données, • Atelier de partage des résultats et d'expériences 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste ; • Reconnaître, respecter et préserver la culture, les connaissances et les pratiques des communautés locales • Mener de réelles consultations et sensibilisations tout au long du cycle de vie du Projet pour encourager une adhésion locale en nouant et en maintenant une relation durable avec les communautés locales

Catégorie de parties prenantes	Partie Prenante	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de communication	Besoins spéciaux
	Les femmes cheffes de ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Disposent d'une autonomie résidentielle • Elles sont confrontées à des obstacles importants qui affectent négativement leur l'accès et le contrôle des ressources et participation à la prise de décision aux niveaux communautaire, régional et central ; • Elles occupent des postes subalternes dans les institutions communautaires traditionnelles et étatiques. Les disparités entre les sexes du pays sont visibles dans tous les secteurs, en particulier dans les secteurs de la santé reproductive, de l'éducation, de l'accès à l'emploi et de la participation des femmes en tant que décideurs dans la vie socio-économique ; • Elles constituent la majorité des habitants dans la plupart des villages pauvres et ruraux, mais sont systématiquement exclues des organes décisionnels communautaires. Bien que les femmes aient 	Langues officielle (Français) Langues locales	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions Ciblées • Magazines, • Lettres, • Brochures, • Rapports, • Sites Web, • Journées • Portes ouvertes, • Affichages, • Radio, • Communiqués de presse, • Publicité, • Grilles de collecte des données, • Atelier de partage des résultats et d'expériences 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et ciblage, séminaire d'information et de formation • Des consultations de la communauté incluant les femmes et les filles seront conduites dans des environnements propices et sécurisés, dans des groupes séparés par sexe par exemple et avec des animatrices femmes

Catégorie de parties prenantes	Partie Prenante	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de communication	Besoins spéciaux
		<p>créé des réseaux sociaux tels que des groupes d'épargne et des associations féminines, elles continuent de n'avoir que peu ou pas d'implication formelle dans la prise de décision au niveau communautaire.</p>			
	<p>Les personnes handicapées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile à mobiliser, mobilité réduite ; • Subissent une pression sociale, faible moyen financier, absence de moyen de transport, éloignements des sites, faible prise en compte dans la prise de décision, manque de confiance au système éducatif 	<p>Langue officielle (Français) Langues locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Magazines, • Lettres, • Brochures, • Rapports, • Sites Web, • Journées • Portes ouvertes, • Affichages, • Radio, • Communiqués de presse, • Conférences de presse, • Publicité, • Grilles de collecte des données, • Atelier de partage des résultats et d'expériences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les Projets, programmes adaptés aux attentes des personnes vivant avec un handicap. • Séminaires de formation et de renforcement des capacités et atelier de sensibilisation des acteurs du Projet pour une meilleure prise en compte des préoccupations des handicapées avec des mesures de traduction en langage des signes, en gros caractères ou en Braille

Catégorie de parties prenantes	Partie Prenante	Principales caractéristiques / Rôle	Besoin linguistique	Moyen de communication	Besoins spéciaux
	Les personnes âgées	Difficulté de mobilité	Langue officielle (Français) Langues locales	<ul style="list-style-type: none"> • Porte à porte • Programmes religieux ; • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identification de la tranche d'âge des personnes pouvant être affecté par le produit dont l'âge est trop avancé
	Ex-combattants	<ul style="list-style-type: none"> • Stigmatisation des évènements passés ; • Troubles personnels ; • Problèmes de réinsertion ; Etc. 	Langue officielle (Français) Langues locales	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens groupés ; • Réunions d'information ; • Entretien individuel approfondi ; • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des jeunes ayant participé aux conflits dont la réinsertion dans la vie normale tarde à se faire
	Réfugiés et personnes déplacées	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'acceptation ; • Perte de l'identité ; • Difficulté de se faire représenter dans certaines réunions ; • Pas de prise de décision 	Langue officielle (Français) Langues locales	<ul style="list-style-type: none"> • Entretiens groupés ; • Réunions d'information ; • Entretien individuel approfondi ; • Etc. 	Reconnaissance aux droits de réfugiés des personnes étrangères vivants dans les zones d'intervention du projet qui se sentent lésé par les populations locales.

5.4 Plan d'engagement des parties prenantes

5.4.1 Stratégies proposées pour la divulgation des informations

La stratégie de diffusion des informations se fera à travers la mise en œuvre d'un plan de communication pour apporter des informations claires et précises sur le projet. Elle doit aussi favoriser les échanges entre l'ensemble des acteurs et les parties prenantes, qu'elles soient externes ou internes. Des formations au leadership et à l'autonomisation, les sessions de dialogue, le mentorat et le soutien mental seront fournis aux bénéficiaires pour assurer leur pleine participation à la formation des plans de développement locaux et renforcer leur participation à la prise de décision locale.

5.4.2 Brève description des informations à communiquer

Le Proclimat Congo communiquera sur les informations suivantes :

- **Phase préparatoire**

La nature du projet ; l'arrangement institutionnel ; la théorie du changement ; la durée ; les résultats obtenus lors des phases précédentes et sur les pays bénéficiaires.

- **Phase planification**

Le Guide de vulnérabilité ; les performances antérieures ; les priorités annuelles ; la phase de mise en œuvre et de suivi, les documents de sous projet ; les modèles de TDRs, les meilleures pratiques, les leçons apprises et les outils de de planification et de suivi.

- **Phase d'évaluation**

Les résultats de l'assistance technique ; les outils d'évaluation ; le cadre de performance ; les termes de références ; les PAD ; les résultats phares du projet ; les leçons apprises et les meilleures pratiques.

5.4.2.1 Formats et modes de communication qui seront utilisés

- **Assemblées avec les communautés**

Il s'agit en général de consultations publiques formelles, présidées par l'autorité locale, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé et signé par les parties présentes. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée dans de nombreux contextes sociaux.

Ces réunions sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, et ne nécessite pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme un effort de transparence et de partage de l'information et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes. Elles complètent également les petites réunions en rassurant le public local sur le fait que la communication échangée lors de petites réunions correspond à la communication « officielle » et permettent de prendre en compte les orientations et décisions adoptées dans la conduite des activités du projet.

- **Focus group**

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, la compensation foncière ou l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi

des femmes). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc. et comprendre 10 à 20 personnes. Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites en tenant compte des disponibilités et possibilités du projet et les prochaines étapes s'il y a lieu.

- **Entretiens individuels**

Cette approche cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, les personnes vulnérables, etc. Cette méthode est un excellent moyen d'implication de ces acteurs. Ces entretiens concerneront toutes les couches sociales et les avis de toutes les personnes interrogées, sans discrimination, devront être pris en compte. Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

- **Médias de masse**

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle, à travers des communiqués de presse ; des reportages sur le projet ; des campagnes de lancement, des entrevues avec la direction du projet ; des visites de sites organisées ; etc. Une collaboration étroite sera établie entre le projet ProClimat Congo (à travers sa Cellule de Communication de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et les organes de presses afin que les informations réelles soient communiquées.

- **Comités de suivi ou comités de gestion des plaintes**

Des comités de suivi ou comités de gestion des plaintes installés au niveau départemental et communal et des cellules projet peuvent être établis au niveau local (districts, villages, arrondissements, etc.), afin de surveiller certaines activités sensibles du Projet (par exemple recrutement local, suivi environnemental des travaux s'il y a lieu, acquisition des terres au niveau local, implication des populations autochtones, et impacts sur les personnes vulnérables).

Ces comités mixant les représentants du projet, les représentants de la société civile, de la communauté et les autorités administratives locales peuvent permettre un engagement régulier et efficace avec les parties prenantes.

- **Ateliers et séminaires**

La tenue des ateliers et séminaires rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés. Des ateliers de validation, ou de renforcement des capacités en matière de sauvegarde etc. peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national sont impliquées.

- **Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes**

Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront recueillies dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultations. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback (anonyme ou pas) par courrier électronique et courrier édité ou de manière interactive par téléphone ou en se rendant directement dans les locaux de l'UGP ProClimat Congo. Les feedbacks compilés recevront une prise en charge rapide, les

informations confidentielles fournies dans l'anonymat seront traitées dans la discrétion. Les parties prenantes concernées seront informés par écrit ou par voie orale des dispositions prises ou envisagées suite au traitement de leurs feedbacks dans un délai raisonnable (maximum deux semaines).

Tableau 10 : Synthèse de diffusion des informations

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Lieux/dates	Échéancier indicatif de mise en œuvre	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
<p>Préparation des activités et sous projets</p>	<p>L'objet, la nature et l'envergure de l'activité du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Courriel ; ▪ Téléphone ; ▪ Vidéo-conférence ; ▪ Réunions avec les groupes ciblés ; ▪ Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches ▪ Site web, les médias sociaux ▪ Consultation du public ou focus groupe ▪ Correspondance et réunions officielles ▪ Brochures et dépliants 	<p>Un communiqué dans les journaux. Un passage à la radio nationale et à la télévision et radio locales par semaine durant la période de lancement du projet</p>	<p>2 mois après la mise en vigueur du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités territoriales ▪ Comités de suivi ▪ Secteur privé ▪ Communautés locales ; ▪ Société civile ▪ Les Ministères concernés ; ▪ Les groupements de producteurs agricoles, les coopératives et les entreprises agricoles ; ▪ Micros, petites et moyennes entreprises (MPME) impliquées dans l'agriculture, la foresterie communautaire et les produits forestiers non ligneux (PFNL) ; ▪ Les groupes vulnérables notamment les femmes, les ex-combattants, les jeunes, les populations autochtones, les personnes handicapées, etc. ; ▪ Les gestionnaires de parcs naturels ; ▪ Les agriculteurs ; ▪ Les « leaders » communautaires. 	<p>UGP du Projet</p>

	<p>La durée des activités et sous-projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches ; ▪ Site web, les médias sociaux ; ▪ Consultation du public ou focus groupe ; ▪ Correspondance et réunions officielles ; ▪ Brochures et dépliant. 	<p>Un communiqué dans les journaux. Un passage à la radio nationale et à la télévision et radio locales par semaine durant la période de lancement du projet</p>	<p>2 mois après la mise en vigueur du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités territoriales ▪ Comités de suivi ▪ Secteur privé ▪ Communautés locales ; ▪ Société civile ▪ Les Ministères concernés ; ▪ Les groupements de producteurs agricoles, les coopératives et les entreprises agricoles ; ▪ Micro-petites et moyennes entreprises (MPME) impliquées dans l'agriculture, la foresterie communautaire et les produits forestiers non ligneux (PFNL) ; ▪ Les groupes vulnérables notamment les femmes, les ex-combattants, les jeunes, les populations autochtones, les personnes handicapées, etc. ; ▪ Les gestionnaires de parcs naturels ; ▪ Les agriculteurs ; <p>Les « leaders » communautaires.</p>	<p>UGP du Projet et structures/organes d'exécution des activités</p>
--	---	---	--	---	---	---

Préparation des activités et sous projets	<p>Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches ; ▪ Site web, les médias sociaux ; ▪ Consultation du public ou focus groupe ; ▪ Correspondance et réunions officielles ; ▪ Brochures et dépliants. 	<p>Un communiqué dans les journaux. Un passage à la radio nationale et à la télévision et radio locales par semaine durant la période de lancement du projet</p>	<p>2 mois après la mise en vigueur du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités territoriales ▪ Comités de suivi ▪ Secteur privé ▪ Communautés locales ; ▪ Société civile ▪ Les Ministères concernés ; ▪ Les groupements de producteurs agricoles, les coopératives et les entreprises agricoles ; ▪ Micro-petites et moyennes entreprises (MPME) impliquées dans l'agriculture, la foresterie communautaire et les produits forestiers non ligneux (PFNL) ; ▪ Les groupes vulnérables notamment les femmes, les ex-combattants, les jeunes, les populations autochtones, les personnes handicapées, etc. ; ▪ Les gestionnaires de parcs naturels ; ▪ Les agriculteurs ; <p>Les « leaders » communautaires.</p>	<p>UGP du Projet et structures/organes d'exécution des activités (en collaboration avec les bureaux d'études agréés pour la réalisation des évaluations environnementales et sociales des projets et sous-projets)</p>
	<p>Les critères d'éligibilité des personnes affectées et des personnes vulnérables (éventuellement en cas d'élaboration de PR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches ; ▪ Site web, les médias sociaux ; ▪ Consultation du public ou focus groupe ; ▪ Correspondance et réunions officielles ; ▪ Brochures et dépliants. 	<p>Un communiqué dans les journaux. Un passage à la radio nationale et à la télévision et radio locales par semaine durant la période de lancement du projet</p>	<p>3 mois après la mise en vigueur du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités territoriales ▪ Comités de suivi ▪ Secteur privé ▪ Communautés locales ; ▪ Société civile ▪ Les Ministères concernés ; ▪ Les groupements de producteurs agricoles, les coopératives et les entreprises agricoles ; ▪ Micro-petites et moyennes entreprises (MPME) impliquées 	<p>UGP du Projet et structures/organes d'exécution des activités</p>

					<p>dans l'agriculture, la foresterie communautaire et les produits forestiers non ligneux (PFNL) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les groupes vulnérables notamment les femmes, les ex-combattants, les jeunes, les populations autochtones, les personnes handicapées, etc. ; ▪ Les gestionnaires de parcs naturels ; ▪ Les agriculteurs ; <p>Les « leaders » communautaires.</p>	
Préparation	<p>Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches ; ▪ Site web, les médias sociaux ; ▪ Consultation du public ou focus groupe ; ▪ Correspondance et réunions officielles ; <p>Brochures et déliants.</p>	<p>Un communiqué dans les journaux. Un passage à la radio nationale et à la télévision et radio locales par semaine durant la période de lancement du projet</p>	<p>2 mois après la mise en vigueur du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités territoriales ▪ Comités de suivi ▪ Secteur privé ▪ Communautés locales ; ▪ Société civile ▪ Les Ministères concernés ; ▪ Les groupements de producteurs agricoles, les coopératives et les entreprises agricoles ; ▪ Micro-petites et moyennes entreprises (MPME) impliquées dans l'agriculture, la foresterie communautaire et les produits forestiers non ligneux (PFNL) ; ▪ Les groupes vulnérables notamment les femmes, les ex-combattants, les jeunes, les populations autochtones, les personnes handicapées, etc. ; ▪ Les gestionnaires de parcs naturels ; ▪ Les agriculteurs ; <p>Les « leaders » communautaires.</p>	<p>UGP du Projet et structures/organes d'exécution des activités</p>

	Le Mécanisme de gestion des plaintes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches ; ▪ Site web, les médias sociaux ; ▪ Consultation du public ou focus groupe ; ▪ Correspondance et réunions officielles ; ▪ Brochures et dépliants ; ▪ Manuels simplifiés de gestion de plaintes 	Un communiqué dans les journaux. Un passage à la radio nationale et à la télévision et radio locales par semaine durant la période de lancement du projet	1er trimestre de l'année de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités territoriales ▪ Comités de suivi ▪ Secteur privé ▪ Communautés locales ; ▪ Société civile ▪ Les Ministères concernés ; ▪ Les groupements de producteurs agricoles, les coopératives et les entreprises agricoles ; ▪ Micro-petites et moyennes entreprises (MPME) impliquées dans l'agriculture, la foresterie communautaire et les produits forestiers non ligneux (PFNL) ; ▪ Les groupes vulnérables notamment les femmes, les ex-combattants, les jeunes, les populations autochtones, les personnes handicapées, etc. ; ▪ Les gestionnaires de parcs naturels ; ▪ Les agriculteurs ; <p>Les « leaders » communautaires.</p>	UGP du Projet
Mise en œuvre	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du ProClimat Congo : hygiène, sécurité, VBG/EAS/HS, discrimination, travail des enfants etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches ; ▪ Site web, les médias sociaux ; ▪ Consultation du public ou focus groupe ; ▪ Correspondance et réunions officielles ; ▪ Brochures et dépliants ; ▪ Manuels simplifiés de gestion de plaintes 	Un communiqué dans les journaux. Un passage à la radio locale par semaine durant la période définie pour la communication.	Durant la période d'exécution du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collectivités territoriales ▪ Comités de suivi ▪ Secteur privé ▪ Communautés locales ; ▪ Société civile ▪ Les Ministères concernés ; ▪ Les groupements de producteurs agricoles, les coopératives et les entreprises agricoles ; ▪ Micro-petites et moyennes entreprises (MPME) impliquées 	UGP du Projet et structures/organes d'exécution des activités

					<p>dans l'agriculture, la foresterie communautaire et les produits forestiers non ligneux (PFNL) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les groupes vulnérables notamment les femmes, les ex-combattants, les jeunes, les populations autochtones, les personnes handicapées, etc. ; ▪ Les gestionnaires de parcs naturels ; ▪ Les agriculteurs ; ▪ Les « leaders » communautaires. 	
--	--	--	--	--	---	--

5.5 Stratégies proposées pour la consultation des parties prenantes

Les méthodes de consultation des parties prenantes seront adaptées aux cibles visées :

- Les entretiens seront organisés avec les différents acteurs étatiques et organisations non gouvernementales ;
- Les enquêtes de terrain, sondage et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par le projet ainsi que les bénéficiaires du projet ;
- Les réunions publiques seront régulièrement organisées l'intention des acteurs les plus éloignés. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre.

Tableau 11 : Stratégie pour les consultations

Composantes	Activités	Sujets de consultation	Méthodes utilisées	Dates et lieux	Groupes ciblés	Responsabilité
PHASE DE PRÉPARATION DU PROJET						
	Préparation des conditions préalables à la mise en œuvre du projet	ise a jour des documents du Projet (Cadre de Gestion Environnemental et Sociale (CGES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), Plan sur les Violences Basées sur le Genre (VBG), Cadre Fonctionnel (CF), Cadre de Politique de Réinstallation (CPR), Cadre de Planification en faveur des populations autochtones (CPPA), etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réunions d'échanges de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale ; ▪ Consultation publique ▪ Focus group ; ▪ Ateliers avec les parties prenantes ; ▪ Enquêtes de terrain 	Tout le long de la phase de préparation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabinets des ministères concernés ; ▪ Directions départementales des ministères concernés ; ▪ Agences et services techniques déconcentrés 	Les responsables des ministères concernés et l'UGP du projet
		Avis et perception, préoccupations et craintes relatifs aux activités du projet	Consultation des parties prenantes (réunions publiques, entretiens, focus groupe, enquêtes de terrain, etc.)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnes potentiellement affectées ; ▪ Autorités locales ; ▪ Services techniques ; ▪ Populations bénéficiaires du projet. 	UGP du projet
		Mécanisme de gestion des plaintes (MGP)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien avec les organisations concernées ; ▪ Rencontres collectives sous 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de gestion des plaintes ; ▪ Communautés locales ; ▪ Société civile. 	UGP du projet

			forme de focus groupe			
PHASE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET						
Composante 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires	Communication sur le projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Éléments du contexte et de la justification du projet ; ▪ Les enjeux du projet ; ▪ Les activités prévues et leurs étendues ; ▪ Les résultats attendus ; ▪ Les besoins en renforcement de capacité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation des parties prenantes (réunions publiques, entretiens, focus groupe, enquêtes de terrain, etc.) ; ▪ Entretien avec les organisations concernées ; ▪ Rencontres collectives sous forme de focus groupe 	Au démarrage du projet et durant la phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Personnes potentiellement affectées ; ▪ Autorités locales ; ▪ Services techniques ; ▪ Populations bénéficiaires du projet ; ▪ Communautés locales ; ▪ Société civile. 	UGP du projet
Composante 2 : Investissements pour renforcer l'agriculture climato-intelligente et la gestion du capital naturel	Mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts négatifs du projet préconisées de l'issue de	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État de mise en œuvre du projet ; ▪ Les activités et critères d'éligibilité ; ▪ Information, consultation et mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts sociaux potentiels du projet ; ▪ Les mesures d'accompagnement prises pour assister les communautés et les personnes touchées ou vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exécution des mesures ; ▪ Consultations des parties prenantes (réalisation d'enquêtes, réunions, entretiens, focus group, ateliers de restitution et de validation, etc.) 	Tout le long de la mise en œuvre du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Bénéficiaires potentiels ; ▪ Groupes vulnérables ; ▪ Autorités locales ; ▪ Communautés et ONG locales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonnateur ; ▪ Spécialiste sauvegarde ; ▪ Spécialiste passation de marché et suivi-évaluation
Composante 3 : Promotion des activités économiques locales et des	l'évaluation sociale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ État de mise en œuvre du projet ; ▪ Les activités et critères d'éligibilité ; ▪ Enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet : 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretiens avec les différents acteurs et organisations concernées ; 	Avant le démarrage des travaux et durant toute	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contractants/sous-contractants ; ▪ Bureaux de contrôle ; 	UGP ProClimat Congo et structures/organes d'exécution des activités

chaînes de valeur inclusives et résilientes face au changement climatique		hygiène, sécurité, violences sexuelles, travail des enfants, gestion des déchets etc. ; ▪ Les mesures d'accompagnement prises pour assister les communautés et les personnes touchées ou vulnérables.	▪ Rencontres collectives sous forme de focus group.	la phase d'exécution	▪ Agence d'exécution ; ▪ Collectivités territoriales ; ▪ Communautés locales ; ▪ Société civile.	
PHASE DE SUIVI ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP						
Composante 4 : Gestion, suivi et évaluation du projet	Suivi d'exécution du PMPP	▪ Élaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre ; ▪ Bilan d'exécution du projet	Visites de terrain	Tout le long du cycle du projet	ProClimat Congo	▪ Spécialiste sauvegarde
	Évaluation de mise en œuvre du PMPP	▪ Bilan de mise en œuvre du MGP ; ▪ Élaboration du rapport d'évaluation	Visites de terrain	Mi-parcours et à la clôture du projet	Toutes les parties prenantes	▪ Coordonnateur ; ▪ Spécialiste sauvegarde.
Composant 6 : Réponses d'urgence à la sécurité alimentaire		▪ État de mise en œuvre du projet ; ▪ Les activités et critères d'éligibilité ; ▪ Information, consultation et mise en œuvre des mesures de gestion des risques et impacts sociaux potentiels du projet ; Les mesures d'accompagnement prises pour assister les communautés et les personnes touchées ou vulnérables.	▪ Exécution des mesures ; Consultations des parties prenantes (réalisation d'enquêtes, réunions, entretiens, focus group, ateliers de restitution et de validation, etc.)	Tout le long de la mise en œuvre du projet	▪ Bénéficiaires potentiels ; ▪ Groupes vulnérables ; ▪ Autorités locales ; Communautés et ONG locales.	▪ Coordonnateur ; ▪ Spécialiste sauvegarde ; ▪ Spécialiste passation de marché et suivi-évaluation

5.6 Stratégies proposées pour l'intégration des avis des groupes vulnérables

Dans tous les départements concernés par le projet, des organismes non gouvernementales (ONG) existent et sont dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces ONG seront mises à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs perceptions et requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- Rencontres par catégories dans les groupes vulnérables, en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps, etc.) ;
- Fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée ;
- Choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Service de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- Tenue des réunions ciblées et de plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations ;
- Accès facile des groupes vulnérables au mécanisme de gestion des plaintes mis en place par le Projet.

5.7 Calendrier

Les périodes d'interventions prendront en compte les cérémonies culturelles locales, les calendriers agricoles, pastoraux et scolaires ainsi que les propositions de dates des bénéficiaires. Toutefois, le calendrier final devra être disponible au moins 03 mois avant le début de l'activité.

5.8 Examen des commentaires

Le spécialiste en environnement et le spécialiste en développement social et genre de l'UGP se chargeront de l'examen régulier des commentaires provenant des parties prenantes au projet sur une base mensuelle. Ils seront appuyés par les spécialistes junior en sauvegardes environnementales et sociales.

Le projet devrait recruter au niveau local des ONG d'intermédiation sociale compétente. Ces ONG seront chargées de recueillir les commentaires et les avis, de les transmettre à l'UGP qui les traitera en s'associant des compétences nécessaires et à revenir vers les parties prenantes pour leur rendre compte de la décision finale et de la façon dont les commentaires ont été pris en compte par l'intermédiaire de l'ONG d'intermédiation.

5.9 Phases futures du projet

L'UGP du ProClimat Congo mettra en œuvre un système de « Reporting » qui permettra la collecte d'informations sur le projet, l'analyse et la divulgation aux personnes intéressées/touchées. Les rapports mensuels sur le PMPP exposeront comment les questions environnementales et sociales sont abordées et quels sont les défis clés du projet. La mise en œuvre du PMPP sera également contrôlée par des rapports trimestriels produits par l'UGP. Cela inclura la surveillance et le reporting du mécanisme de gestion des plaintes. L'UGP établira et partagera avec les parties prenantes un rapport annuel présentant le niveau de mise en œuvre

des différents indicateurs. Les rapports ou les informations qui y sont fournies seront accessibles aux parties prenantes du projet.

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment par la présentation de rapports sur les performances environnementales et sociales du projet et la mise en œuvre du plan de mobilisation et d'engagement des parties prenantes et du mécanisme de gestion des plaintes.

5.10 Information des parties prenantes

Les parties prenantes seront tenues informées au fur et à mesure de l'évolution du projet, notamment en ce qui concerne les performances en matière environnementale et sociale du projet, la mise en œuvre du PMPP et du Mécanisme de règlement des plaintes, ainsi que l'état d'avancement général de la mise en œuvre du projet.

Ce PMPP sera divulgué par le MPSIR, l'Unité de gestion du projet, aux principaux intervenants et au ministère sur son site Web. Ce plan est considéré comme un document « vivant » et peut être modifié périodiquement en tenant compte des changements opérationnels et des expériences au cours de sa mise en œuvre.

6 RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

6.1. Ressources

L'engagement des parties prenantes exige des ressources adéquates pour réaliser les objectifs et activités du PMPP. MPSIR à travers l'UGP qui sera mis en place sera chargé de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes (voir le budget prévisionnel dans le Tableau 8). Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes seront intégrées dans les composantes du Projet.

6.2. Fonctions et responsabilités de la coordination

Les principaux responsables de la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes seront les spécialistes en sauvegarde sociale, l'expert VBG/AES/HS, spécialiste en sauvegarde environnementale, auxquels s'ajoutent le Responsable Administratif et Financier, le Spécialiste en Communication, le Spécialiste en Suivi-évaluation, le Spécialiste en Passation des Marchés, un financier. Cette équipe sera supervisée par le coordonnateur du projet en vue de garantir la bonne exécution des activités.

Le tableau ci-dessous définit les acteurs et les responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation.

Tableau 12 : Acteurs et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités
1	Équipe de préparation du Projet	Coordonner les activités du PMPP pendant la phase préparatoire du Projet en attendant le recrutement de l'UGP

2	Coordonateur du projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner et superviser la mise en œuvre du PMPP ; ▪ Transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction.
3	<ul style="list-style-type: none"> • Expert environnemental ; • Expert social et genre ; • Expert VBG 	Mettre en œuvre le PMPP sous la supervision du Coordonateur
4	Responsable Administratif et Financier de l'UGP	Confirmer l'établissement d'un budget et mettre au moment opportun des ressources suffisantes à disposition pour la mobilisation des parties prenantes
5	Spécialiste en Passation des Marchés	Élaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site web, les consultants etc.)
6	Spécialiste en Communication	Élaborer et mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP
7	Spécialiste en Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une base de données de parties prenantes au niveau national et les registres des engagements au niveau régional ; ▪ Faire le suivi du PMPP.

6.3.Budget

Le budget prévisionnel arrêté pour la mise en œuvre du PMPP est de cinquante-deux millions (52 000 000) de Francs CFA.

Tableau 13 : Estimation des coûts pour entreprendre les activités du PMPP

Rubriques	Activités	Unité/nbre	Responsable	Délai/périodicité	Coût estimatif total (F CFA)
Divulgence du PMPP	Atelier de partage et d'appropriation du PMPP avec les représentants des parties prenantes	1	UGP/ProClimat	Dès l'approbation du PMPP	5 000 000
Renforcement des capacités	Formation et renforcement des capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes, des comités de gestion des plaintes	-	UGP/ProClimat	Dès l'approbation du PMPP	10 000 000

Développement du plan et supports de communication	Mise en œuvre du plan de communication dans les zones du Projet	1	UGP/ProClimat	Sur une période de 2 ans	Budget communication
	Conception des supports de communication et de sensibilisation	-	UGP/ProClimat	Dès l'approbation du PMPP et pour toute la durée du projet	Budget communication
Mise en œuvre de la communication (y compris la communication sur le MGP)	Formation des relais communautaires	-	UGP/ProClimat	Avant l'approbation du plan de communication	5 000 000
	Diffusion des messages de sensibilisation par des radios de proximité	-	UGP/ProClimat	Trimestrielle	5 000 000
	Sensibilisation des collectivités territoriales concernées y compris le représentant des prestataires	-	UGP/ProClimat	Tous les 06 mois	10 000 000
	Achat d'espaces dans les médias (radio, TV, presse écrite) pour la diffusion de l'information sur le projet	-	UGP/ProClimat	Dès l'approbation du PMPP et pour toute la durée du projet	Budget communication
	Tenue de séances d'information et de sensibilisation des acteurs et personnes affectées y compris la société civile	5	UGP/ProClimat	Pendant toute la durée du projet	Budget communication
Accessibilité	Création des plateformes (site web interactif, pages Facebook, Twitter)	-	UGP/ProClimat		PM
Gestion des Plaintes	Opérationnalisation du mécanisme dans les régions bénéficiaires	-	UGP/ProClimat		PM
	Appui au fonctionnement des comités de gestion des plaintes (équiper les comités en fourniture, matériels bureautiques, appui financier pour la prise en charge des frais liés à la tenue de sessions/réunions ou des visites de sites)	-	UGP/ProClimat	Tous les ans	10 000 000

	dans le cadre du règlement des plaintes)				
	Renforcement des capacités sur le MGP	-	UGP/ProClimat	Dès l'approbation du PMPP	5 000 000
Suivi évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP	-	UGP/ProClimat	Tous les 03 mois	PM
	Mise à jour du PMPP	5	UGP/ProClimat	Tous les ans	2 000 000
Total					52 000 000

6.4. Renforcement des capacités

La majorité des institutions et acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du projet devraient participer à des séances de renforcement de capacités afin de permettre une meilleure gestion/suivi du projet.

L'UGP ainsi que les parties prenantes impliquées dans la gestion et mise en œuvre du projet recevront alors des formations sûres :

- Cartographie et engagement des parties prenantes
- Aspects spécifiques de l'évaluation environnementale et sociale conformément au cadre environnemental et social de la Banque mondiale, en particulier NES n°1, NES n°2, NES n°5, NES n°7 et NES n°10
- Préparation et réponse aux situations d'urgence
- Santé et sécurité communautaires.
- Mise en œuvre et suivi du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES)
- Mécanisme de règlement des griefs du projet pour permettre aux personnes affectées par le projet de déposer des plaintes qui pourraient être traitées rapidement si elles avaient des griefs en rapport avec le projet.
- Atténuation, prévention et réponse sur le front VBG/EAS/HS, évaluation, développement et mise en œuvre du plan d'action VBG/EAS/HS
- Renforcement des capacités dans d'autres aspects spécifiques de l'évaluation et de la mise en œuvre des pratiques de gestion des risques environnementaux et sociaux, tels qu'identifiés par les évaluations des besoins des acteurs clés du projet pendant la mise en œuvre du projet.

7 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) a été conçu pour le ProClimat Congo. Le projet reconnaît la vulnérabilité des différents participants au projet qui peuvent être impliqués ou affectés par le projet (tels que les membres de la communauté, les travailleurs et les autres bénéficiaires). Ainsi, il examinera les moyens culturellement appropriés pour traiter les préoccupations des différentes parties prenantes. Le MGP implique un processus formel de réception, d'évaluation et de réparation des griefs liés au projet de la part des parties prenantes affectées. Le MGP pour les travailleurs du projet requis par la NES n°2 sera fourni séparément.

7.1. Objectifs du MGP

L'objectif général du MGP est de s'assurer que les préoccupations ou plaintes, doléances venant des communautés locales ou autres parties prenantes, soient pris en compte, analysées et traitées. De façon spécifique, ce mécanisme vise entre autres à :

- Maintenir la cohésion sociale entre les animateurs du projet et les communautés locales ;
- Mettre à disposition des parties prenantes, des informations sur leurs droits à soumettre leurs préoccupations ou plaintes ainsi que sur le projet ;
- Permettre de rectifier ou de corriger les erreurs éventuelles ;
- Capitaliser les expériences et optimiser les interventions du projet ;
- Renforcer l'implication des parties prenantes ;
- Développer pendant la mise en œuvre la culture de la recevabilité auprès des parties prenantes bénéficiaires du projet ;
- Établir une bonne relation entre les bénéficiaires et les autres parties prenantes du projet ;
- Garantir la pérennisation des résultats du Projet ;
- Documenter les suggestions, les plaintes ou les abus, les réclamations constatées afin de permettre aux partenaires de mise en œuvre d'y répondre.

7.2. Principes du MGP

Les principes fondamentaux suivants (Tableau 10) seront observés afin d'inspirer la confiance des usagers.

Tableau 14 : Principes fondamentaux du MGP

Principes	Mesures d'application	Indicateur
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger l'anonymat des plaignants si nécessaire ; - Assurer la confidentialité nécessaire en cas de plaintes de nature sensibles ; - Limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de représailles pour donner suite aux dénonciations.
Accessibilité et mises-en contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser largement le mécanisme aux groupes cibles, en surmontant les barrières linguistiques, géographiques, intellectuelles, financières, etc. - Expliquer clairement les procédures de dépôt de plaintes ; - Diversifier les possibilités de dépôt de plaines ; - Assister les personnes ayant des problèmes particuliers d'accès. 	<ul style="list-style-type: none"> - Variété des sources de dépôt des plaintes ; - Taux des plaintes éligibles.
Prévisibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Réagir promptement à tous les plaignants ; - Présenter un processus de traitement clair, avec des délais pour chaque étape. 	<ul style="list-style-type: none"> - Délai moyen de Traitement ; - Taux de réponse.
Impartialité	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à l'impartialité des personnes qui participent aux enquêtes ; - Assurer qu'aucune personne ayant un intérêt direct dans l'issue de l'enquête ne participe au traitement de la plainte concernée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Récusation des membres de l'équipe de gestion des plaintes
Transparence	<ul style="list-style-type: none"> - Renseigner les parties concernées sur l'évolution et les résultats du traitement. 	

7.3.Plaintes potentielles

Les plaintes potentielles et les réclamations susceptibles d'apparaître au cours de la mise en œuvre du projet peuvent porter entre autres sur les questions suivantes :

- La perturbation des activités économiques (emplois et revenus) ;
- Les violences basées sur le genre, y compris l'exploitation et abus sexuelle, harcèlement sexuel ;
- Les conflits liés à l'afflux de la main d'œuvre ;
- La gestion des ressources naturelles ;
- Le foncier ;
- Les pollutions et nuisances lors des travaux de réhabilitation des infrastructures ;
- La présence et l'exploitation des infrastructures.
- La passation de marchés ;
- Les autres impacts environnementaux et sociaux découlant des activités du projet ;
- Les autres préoccupations en lien avec la mise en œuvre des activités du projet.

7.4. Canaux de plaintes

Le MGP du projet va comprendre différents moyens de porter plainte, y compris de manière anonyme, et de les faire connaître. Plusieurs options sont envisagées dans le cadre du ProClimat pour recueillir les plaintes liées au projet :

- Ligne d'assistance téléphonique d'urgence sans frais (numéro vert) (fournir le numéro du téléphone ; Les détails de contact ainsi que le numéro vert seront inclus une fois le MGP est établi et opérationnel ;
- Courrier électronique (fournir le courriel) ;
- Lettre aux chargés de liaison des centres locaux pour les plaintes (fournir l'adresse) ;
- Formulaire de plainte à adresser par l'un des moyens susmentionnés ;
- Envoi d'un SMS (short message service) ;
- Dépôt d'une plainte en personne dans un registre créé à cet effet, dans une boîte à suggestion de l'UGP.

7.5. Procédures de gestion des plaintes

Les procédures de traitement des plaintes seront simples et compréhensibles pour les parties prenantes du projet y compris les personnes affectées par le projet. Tous les griefs, qu'ils soient simples ou complexes, doivent être traités et résolus de manière rapide et constructive dans un délai de quatorze (14) jours, soutenu par un retour d'information en temps opportun à la personne lésée, si nécessaire. Cependant ce délai pourrait varier en fonction des types et la portée de la plaintes, les besoins d'enquête dans la résolution des conflits.

7.6. Opérationnalisation du MGP

Le présent MGP fait appel au traitement de litiges à l'amiable c'est-à-dire à travers l'explication et la médiation. Le recours à la justice est du dernier ressort lorsque le processus extrajudiciaire a échoué. Les comités de gestion des plaintes seront établis dans les différentes zones d'intervention du projet. L'équipe sera formée pour traiter toutes les plaintes liées au projet. Le MGP sera également étendu au niveau de l'UGP afin de gérer tous les types de griefs découlant

de la mise en œuvre du projet et de ses sous-projets. Pour assurer l'efficacité et l'efficience du projet, les procédures de traitement des griefs seront simples et mis en œuvre par les comités de gestion des plaintes. Le MGP sera mis en œuvre suivant les étapes présentées dans la figure 9 ci-dessous.

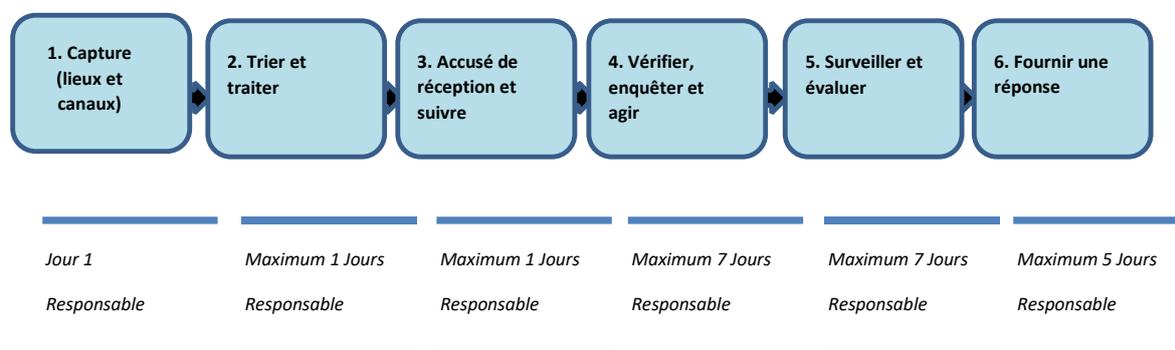


Figure 1 : Opérationnalisation du mécanisme de gestion des plaintes

a) Capture

En plus des lieux et canaux de réception des plaintes en général, y compris les cas de dénoncement anonyme, les structures d'aide pour la VBG/EAS/HS, dûment répertoriées lors de l'élaboration de la cartographie des acteurs seront aussi des canaux de réception de plaintes VBG/EAS/HS. Également, le projet veillera à ce que les femmes soient davantage associés au MGP du projet à tous les niveaux (village, commune, région et National).

Les personnels de l'UGP et autres travailleurs du projet, les personnels des structures d'aide pour la VBG/EAS/HS et personnes associées à la gestion du MGP seront formés pour la collecte des plaintes VBG/EAS/HS sur le respect des principes élémentaires de la prise en charge des VBG qui sont la Sécurité, la Confidentialité, le Respect, la Non-discrimination.

b) Trier et traiter

Selon leur nature, les plaintes seront classées en trois niveaux de risque, faible, moyen et élevé. Les procédures de traitement, de résolution et de réponse seront les mêmes, cependant les entités impliquées dans le processus et la résolution finale seront conformes aux niveaux de risque. Concernant les plaintes à risque faible et moyen, elles seront traitées et résolues par l'Unité d'exécution du projet, et les plaintes à risque élevé pourront compter sur la participation des autres instances.

Les plaintes VBG/EAS/HS seront catégorisées selon leur niveau de sévérité comme expliqué au tableau 15.

Tableau 15 : Quelques cas VBG/EAS/HS selon catégorie de sévérité

Types de plaintes	Catégorie de sévérité
Cas mineurs de comportement inapproprié de la part des forces de sécurité ou d'autres membres du personnel de l'Entrepreneur	Indicatif

Cas possibles d'abus des communautés, y compris des groupes vulnérables, par les travailleurs du projet ou les forces de sécurité, y compris les incidents de harcèlement sexuel.	Sérieux
Mauvais traitements infligés aux membres de la communauté (y compris les groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées ou malades ou les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans) par les travailleurs du projet ou par les forces de sécurité, y compris, mais sans s'y limiter, les cas de violence de genre, tels que les EAS/HS.	Grave

c) Enregistrement

La gestion des plaintes sera documentée, des registres où seront consignés les doléances et les plaintes, y compris les procès-verbaux des discussions, les recommandations et les résolutions prises seront mis en place. Les plaintes sont enregistrées et consignées dans un registre ouvert auprès du Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) par un point focal à cet effet. La personne qui ne sait pas écrire est aidée par le point focal du CLGP à remplir la fiche d'enregistrement des plaintes (Annexe 5) et consigne la déclaration du plaignant dans le registre sur une page dédiée à chaque plaignant. La page de la plainte d'un requérant ne doit pas être visible à d'autres. Les plaintes anonymes sont éligibles.

L'UGP disposera d'un numéro vert d'appel gratuit. Toutes les réclamations provenant des appels gratuits seront enregistrées.

Un registre spécialement dédié aux VBG/EAS/HS et dans lequel ne seront mentionnées que les informations basiques de la plaignante (âge, sexe, village, quartier) sera mis en place au niveau local (village/quartier), permettant ainsi de garder la confidentialité sur l'identité de la survivante. Avec le consentement de la survivante, les informations collectées seront transmises au Point Focal. Ce dernier va gérer le cas en relation avec le responsable des plaintes du Projet. La personne responsable du registre aura reçu préalablement une formation sur la gestion de ce type d'information confidentielle.

Le point focal recueillera des plaintes/doléances au niveau des villages et quartiers et des structures d'aide pour les VBG/EAS/HS, au bureau, au cours des réunions, des visites sur le terrain, suivi de la mise en œuvre des activités du projet. Le point focal les consignera dans le registre et transmettra les plaintes au SS.

Le SS consolidera les plaintes/doléances venant des régions, mais aussi des prestataires, des partenaires, et autre parties prenantes, adressées à l'UGP. Il les consignera dans une base de données et les transmettra au niveau supérieur dans les 24 heures après réception de l'information. Le cas doit être reporté aux partenaires VBG/EAS/HS et dans les 24 heures après réception à la Banque mondiale.

d) Traitement des plaintes

Les plaintes catégorisées feront l'objet d'un examen et d'une analyse approfondie par les Comités Locales de Gestion des Plaintes (CLGP) (voir en-dessus). Les plaintes jugées recevables feront l'objet d'un examen et d'une analyse approfondie (Annexe 5). Selon la gravité de la plainte, le CLGP :

- Déterminera la nature et la validité de la plainte ;
- Analysera les causes, les conséquences et le préjudice/dégâts subis par le (la) plaignant (e) ;

- Envisagera les mesures à prendre pour y donner suite.

Les plaintes seront traitées à trois niveaux :

Niveau 1 : Si le fait n'est pas vrai, le CLGP rend sa décision et notifie un non-lieu au plaignant qui est consigné dans le registre.

Niveau 2 : Lorsque le fait est avéré, le CLGP propose une compensation juste et équitable et l'affaire est classée et le mode de règlement est consigné dans le registre.

Niveau 3 : Si le fait est avéré après la visite de constatation et en plus de la compensation proposée le plaignant n'est pas satisfait, le CLGP transmet le dossier complet à l'UGP.

- Les Consultants/Experts en sauvegardes examineront le niveau de désaccord entre le CLGP et le plaignant et proposeront une résolution adéquate au Coordonnateur dans un délai d'une semaine à compter de la date de réception. Le Coordonnateur notifie la résolution au Plaignant via le CLGP. Les plaintes doivent être résolues et un retour d'information doit être fourni au plaignant dans un délai de 14 jours en tenant compte du calendrier suivant : Accusé de réception de la plainte dans les 2 jours ;
- Enquête pour rassembler les faits et obtenir une situation claire dans les 3 jours ;
- Présentation des résultats et de la résolution dans les 2 jours ;
- Réception de la résolution et signature du formulaire de résolution dans les 7 jours ;
- Clôture du grief.

Le délai d'analyse et de recherche d'une solution dépendra de la gravité et de la complexité technique de la plainte ainsi que des mécanismes de médiation existants. Le délai fixé pour répondre à la plainte est porté de cinq (5) à quatorze (14) jours à partir de la date de l'accusé de réception.

Pour les plaintes VBG, la sécurité des données, est un aspect important du MGP en général et fondamental pour les cas VBG/EAS/HS. Les fiches d'enregistrement seront gardées de façon sécurisée et seules les personnes en charge pourront y accéder. La confidentialité devra être de mise tout au long du processus de traitement des plaintes liées au VBG/EAS/HS.

e) Accusé de réception et suivre

Un Accusé de réception sera remis au plaignant et le suivi des réclamations sera assuré directement par le spécialiste de sauvegarde sociale.

f) Vérifier, enquêter et agir

Selon le besoin, des enquêtes de terrain seront menées. La vérification et l'action seront sous la responsabilité des spécialistes en sauvegarde. Le délai ne devrait pas dépasser sept (7) jours. L'enquête se déroulera selon les étapes suivantes :

- Descente sur le site de la plainte pour observer la situation sur le terrain et rencontrer le(s) plaignant(es) ;
- Lors de cette descente ou après selon les possibilités, discuter avec le(s) plaignant(es) pour recueillir ses(leurs) propositions de solutions, discuter avec lui (eux) sur les différentes modalités de résolution de la plainte, lui(leur) faire des propositions concrètes et recueillir ses(leurs) préférences ;
- Retenir une solution équilibrée afin de résoudre la plainte avec le(les) plaignant (es) ;
- Transmettre la solution retenue au Responsable hiérarchique pour validation (rapport

d'enquête).

g) Surveiller et évaluer

Une fois qu'une résolution de la plainte aura été convenue ou qu'une décision de clore le dossier aura été prise, l'étape finale consistera au règlement, au suivi et archivage et à la conclusion de la plainte. L'administrateur des plaintes est à la charge du règlement et du suivi de la plainte (plan de suivi) en s'assurant que la ou les solutions retenues soient appliquées. Si nécessaire, il effectue des missions de suivi.

La clôture du dossier surviendra après la vérification de la mise en œuvre d'une résolution concevable pour tous. Il pourra être demandé aux parties de fournir un retour d'information sur leur degré de satisfaction à l'égard du processus de traitement de la plainte et du résultat. Même en l'absence d'un accord, il sera important de clore le dossier, de documenter les résultats et de demander aux parties d'évaluer le processus et sa conclusion.

Le Point focal est également responsable de l'archivage des éléments des dossiers (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, etc.). Ces documents devront être maintenus confidentiels tout en permettant de publier des statistiques sur le nombre et le type de plaintes reçues, les mesures prises et les résultats obtenus.

En ce qui concerne les cas de EAS/HS, le/la plaignant(e) doit être informé(e) par le prestataire de service de VBG de l'issue de la vérification une fois celle-ci conclue. Avant cela, le prestataire de service de VBG prend le temps de mettre en place un plan de sécurité pour le le/la plaignant(e), si cela s'avère nécessaire. L'auteur est aussi notifié par le représentant approprié au sein de sa structure, seulement après que le/la plaignant(e) a été informé(e). Le prestataire de services de VBG continue à jouer un rôle d'accompagnement auprès du/de la survivant(e) tout en respectant les choix et volontés de ce/cette dernier (ère).

h) Fournir une réponse

La réponse sera fournie au (à la) plaignant(e) dans un délai de cinq jours raisonnables. Le comité, après avoir rempli le formulaire, découpe une partie du formulaire avec la mention « ORIGINAL » et la remet au (à la) plaignant(e). L'autre partie du formulaire, avec la mention « COPIE » et acquittée par le (la) plaignant(e), servira d'archives. Si le (la) plaignant(e) ne revient pas, le comité apporte les changements nécessaires et la plainte est directement considérée comme traitée.

i) Recours

Si toutes les tentatives de résolution à l'amiable ne trouvent pas l'assentiment du plaignant, ce dernier peut à tout moment recourir au traitement judiciaire. Toutes les dispositions doivent être prises pour favoriser le règlement à l'amiable des plaintes à travers le mécanisme mis en place à cet effet (sauf les plaintes liées aux VBG/EAS/HS), mais les plaignants sont libres d'entamer la procédure judiciaire s'ils le souhaitent. Cela se fera toujours avec le consentement éclairé de la/du plaignant(e). Ainsi, les plaignants doivent être informés de l'option de recours à la justice.

7.7 Formation pour les entrepreneurs, les consultants et les clients

Le renforcement des capacités des Comités Locales de Gestion des Plaintes (CLGP) et d'autres parties prenantes est nécessaire pour permettre une meilleure efficacité du MGP. A cet effet les activités de renforcement comprendront notamment :

- Mise en place des Cellules de gestion des plaintes et élaboration d'un répertoire renfermant toutes les informations utiles ;

- Formation des acteurs notamment sur la gestion des plaintes EAS/HS et l'approche centrée sur les besoins des survivant(es) ;
- Elaboration des dépliants et prospectus résumant les procédures du MGP ;
- Conception et production des formulaires de gestion de plaintes (formulaire de réception de la plainte, Lettre d'accusé réception de la plainte, Lettre de réponse officielle à la plainte, Modèle de lettre de clôture de la plainte, Modèle du registre des plaintes...)
- Acquisition et distribution de kits (registre, modèle de PV, carnets, fiche d'évaluation, documentation, stylos, téléphone, puce).

Tableau 16 : Plan de formation pour les Comités Locales de Gestion des Plaintes (CLGP)

Phase	Date	Thématiques	Responsabilités
Préparation	Janvier – Février	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaboration du contenu de la formation ; ▪ Planification des sessions de formation ; ▪ Communication avec les membres du CLGP. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Spécialiste en sauvegardes sociales ; ▪ Expert VBG
Formation initiale	Février – Mars	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation sur les principes de base de la gestion des plaintes ; ▪ Formation sur les responsabilités spécifiques des membres du CLGP. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Spécialiste en sauvegardes sociales ; ▪ Expert VBG
Formation continue	Mars - Décembre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sessions de formation mensuelles pour discuter des problèmes rencontrés et des solutions possibles ; ▪ Formation continue sur les nouvelles méthodes et techniques de gestion des plaintes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Spécialiste en sauvegardes sociales ; ▪ Expert VBG

Notons que ce plan sera mis à jour tout au long de la mise en œuvre du projet en fonction des besoins spécifiques du CLGP.

7.8 Organisation

Selon les zones d'intervention du projet, des Comités Locaux de Gestion des Plaintes (CLGP) seront mis en place pour assurer la gestion des plaintes liées à l'ensemble des activités du projet.

Les CLGP auront pour missions de collecter et traiter toutes les plaintes relatives à la préparation et la mise en œuvre du projet. Les tâches spécifiques et la durée de la mission du CLGP seront définies dans les arrêtés pour la circonstance. Le CLGP sera composé de :

- Un (01) représentant des autorités locales ;
- Un (01) représentant du Service local du MPSIR ;
- Le Chef de quartier/village concerné ou son représentant.

Au niveau central, des CGP seront mis en place à Brazzaville et sera composé de :

- Un (01) représentant des autorités locales ;
- Un (01) représentant du MPSIR ;
- Le Chef de quartier/village concerné ou son représentant.

Pour des questions de transparence et d'équité, les noms des membres du Comité et leurs contacts seront communiqués aux communautés et affichés de façon visible et accessible à tous à la Mairie ou dans les lieux publics.

Le projet parent n'ayant été encore effectif, les CLGP n'a été mise en place.

7.9 Violence basée sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuels, Harcèlement Sexuel

En ce qui concerne les cas de VBG/EAS/HS, des dispositions spécifiques pour garantir la confidentialité et les droits de la survivante seront incluses. Pour traiter correctement les risques de VBG, le MGP doit être en place avant que les activités du projet commencent. Le MGP ne doit pas demander, ni enregistrer des informations sur plus de trois aspects liés à la violence liée au sexe. Il s'agit de relever :

- La nature de la plainte (ce que le plaignant dit avec ses propres mots sans être interrogé directement) ;
- Les informations sur l'auteur de la violence (nom de l'auteur et si à leur connaissance, l'auteur de la violence était associé au projet) ;
- L'âge et le sexe des survivants.

Le MGP doit comporter une section spécifique sur les plaintes liées à la VBG. Cette section sera élaborée avant la mise en œuvre du projet.

7.10 Suivi et évaluation du mécanisme de gestion des plaintes

Le suivi et l'évaluation du MGP vise à analyser l'état de la mise en œuvre des conclusions des différentes étapes de résolution des plaintes. Cependant, ils devraient conduire à promouvoir une résolution efficace des plaintes dans les meilleurs délais, mais aussi et surtout, l'implication du CLGP et d'autres acteurs du projet. Cela passe par la collecte et l'analyse systématique de toutes les informations liées aux différents procès-verbaux de constats, des réunions de conciliation, de négociation, dans le but de vérifier la conformité de la mise en œuvre des solutions proposées.

Afin de déterminer le bon fonctionnement du MGP, il est toujours bien de le soumettre à un examen périodique. Cet examen devrait permettre de s'assurer de la bonne mise en œuvre du mécanisme sur la base des solutions proposées devant les problèmes traités. Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre en impliquant les organisations communautaires de base afin d'apprécier son fonctionnement et si

possible proposé des mesures correctives. Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires et les résultats seront publiés et diffusés dans les médias de la place et les radios locales. Dans le cadre du suivi, les indicateurs de suivi suivants seront renseignés :

- Nombre de réclamations reçues au cours du mois ;
- Nombre de plaintes résolues et dans quels délais ;
- Nombre de réclamations en suspens à la fin du mois et comparaison avec le dernier mois ; et raison du suspens ;
- Nombre de séances de médiation ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UGP en provenance des comités de gestion des plaintes ;
- Nombre et type d'activités de dissémination sur le mécanisme ;
- Temps de réponse respecté après réception de la plainte et nombre de plaintes résolues dans un temps plus long et pourquoi ;
- Plaintes résolues en % du nombre reçues ;
- Nombre de solutions mises en œuvre sur le nombre de solutions objet de PV durant le mois écoulé ;
- Nombre de plaintes non résolues et explications ;
- Nombre et pourcentage de plaintes sur les VBG ayant été référées aux services de prise en charge ;
- Nombre et pourcentage de points focaux féminins dans les MGP.

7.11 Indicateurs de suivi du mécanisme de gestion des plaintes

La diversité des situations rencontrées sera enregistrée à savoir : nombre des cas, âge de la victime, type d'agression, personnalité de l'agresseur, etc.

7.12 GRS et Groupe d'inspection de la Banque mondiale

Les parties prenantes du projet qui croient être lésés par un projet financé par la Banque mondiale peuvent déposer des plaintes auprès du Service de règlement des plaintes (GRS) de la Banque mondiale. Pour plus d'informations sur la manière de soumettre des plaintes au GRS, veuillez consulter le site <https://projects.banquemondiale.org/fr/projects-operations/products-and-services/grievance-redress-service>. Pour plus d'informations sur la manière de soumettre des plaintes au Groupe d'inspection de la Banque mondiale, veuillez consulter le site www.inspectionpanel.org.

8 SUIVI ET RAPPORTS

8.1. Résumé de la manière dont se fera le suivi et l'établissement de rapports concernant la mise en œuvre du PMPP

Le projet assurera la participation inclusive de tous les individus, en particulier les femmes, les jeunes, les ex-combattants, les PA et les personnes handicapées, et favorisera leur intégration dans la prise de décision locale.

Dans le cadre du Projet, les parties prenantes participeront aux activités de suivi et d'atténuation des impacts négatifs, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes environnementales et sociales (CGES, PMPP, CPPA, PGMO, CPR, CF et PVBG).

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Nombre de réunions des différentes sortes (consultations publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- Nombre de suggestions et de recommandation reçues par le projet à l'aide de mécanisme de rétroaction ;
- Nombre de communication couvrant le projet dans les médias ;
- Nombre de plaintes et de griefs enregistrés ;
- Nombre de plaintes résolues.

Le PMPP sera mis à jour annuellement au cours des premières phases de mise en œuvre.

8.2. Rapport aux groupes de parties prenantes

Le PMPP sera périodiquement révisé et mis à jour, le cas échéant, pendant la mise en œuvre du projet. Les synthèses trimestrielles et rapports internes sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées, seront rassemblés par le personnel responsable et transmis à la direction générale du projet. Les synthèses trimestrielles ou autres fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'information, ainsi que la capacité du projet à y répondre de manière diligente et efficace. Les informations sur les activités d'engagement public entreprises par le projet au cours de l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de différentes manières en suivant les modèles ci-après :

- Modèle de journal de consultation (voir annexe 2) ;
- Canevas de consultation des parties prenantes (annexe 3) ;
- Modèle de fiche de Feed-back (annexe 4) ;
- Modèle de formulaire d'enregistrement des plaintes (annexe 5).

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des parties prenantes consultés lors de la préparation du projet
Les résultats des consultations sont disponibles au paragraphe 5.3.

- **Département des plateaux**





MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	DATE	LOCALITE	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction/Organisme	Contact / mail	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans				
II	12/09/23	Ngo	NSE Sebastian Jaglen				Adm. Nino Mbatoune Et. Guilt an	06 66 106 40	[Signature]
	12/09/23	Ngo	Monsieur Emtaku Ngm				CAD-SPM Ngo	06 66 106 40	[Signature]





MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DE PRESENCE

Région : Plateaux Préfecture : Localité ou Ville : NGO
Date : 12/09/23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
08	M Fourou Gaston	-	-	M	Agriculteur	Main. dam la main	06 91 81 66	[Signature]
09	MIERE Christian			M	Agriculteur	Groupement	06 415 33-13	
10	MVIRI BRUNO			M	Agriculteur	Groupement Lixibi	06 621 24 29	[Signature]
11	MVIRI Urbain			M	Fermier	ECole de la ferme	05559-06-30	[Signature]
12	OKO Audrey Hernan	-	-	M	Fermier	Groupement Viki-inta	06 924-67-16	[Signature]
13	GAILLY-LAWSON	-	-	M	Agriculteur	NKou 476 ALI	06 673 55 10	[Signature]
14	NGOMON DELINAS	-	-	M	L'UNFIAN	CAFORS	06 598 13 41	[Signature]



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DE PRESENCE

Région : N. Plateau Préfecture : Localité ou Ville : N. BO

Date : 21/09/23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
15	Adzabi Mairant			M	Vice-président G.P.T.A	Agriculteur	06 979 31 48	
16	Adzabi Ben Fall			M	Secrétaire G.P.JA	Agriculteur	06 684 65 99	
17	BISSALI Sébastien			M	chef de secteur agricole	MAEP	06 484 33 89	
18	ATIPO Georges			M	Agriculteur	Groupement	06 348 44 76	
19	MOTSARA Eustache			M	CAADPS NGO	PAAE	06 661 06 47 05 538 97 43	
20	Houguissi Ignace			M	MPAAE	NGO	06 861 64 67	
21	MAYETELA Joseph			M	Président	CALIMAC	06 620 63 84	



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DE PRESENCE

Région : Plateau Préfecture : Localité ou Ville : NGO

Date : 12/02/23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
22	AKOYA - ROCK			M	chef de centre Agricomp	066257829		
23	BABINDAMANA Belsia	x		F	ASE	PDAC 066480171	P BBS	
24	GENGA Yvette			F	Secrétaire PDAC	068366201		
25	MALONGA Sothène			M	spécialiste PDAC	066276675		
26	GALLO - GOKAN	ma		M	Agriculteur	067434487		
27	NIEMET-EMMANUEL P			M	S. QHse SDTEC	068033386		
28	AKAMBYANG Rodrig			M	Eleveur	069630074		

- Département de la Likouala



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

N°	DATE	LOCALITE	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction/Organisme	Contact / mail	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans				
1	08/09/23	Bérou	SOSSEDO D'ANGE Lizhong	/	/		Sous-préfet	06.921.0409	
2	08/09/23	Bérou	Mkawa Modeste Martial				Ad. Maire	06 86645 45	
3	08/09/23	Bérou	Moua Pao Léopard				Eaux et forêt	06418 37 37	
4	08/09/23	Bérou	NDZOKO FRANSLIN				Agriculture	068165 77	
5	08/09/23	Bérou	Oyona Thierry Aurelien				Agriculture	04484,70,50	
6	08/09/2023	Bérou	EWANE EWANE Henri Daniel				Administrateur Associé de Protection	05 200 6880	
7	08/09/2023	Bérou	FOLKOLE Marc				Associé de Protection Communautaire	066744273 055763510	



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DE PRESENCE

Région : Préfecture : Likouala Localité ou Ville : Boitou
Date : 08/09/23.....

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	Itoua Réa Léotard Marlos			M	Agent des eaux et forêts	Eaux et Forêts	06418 37 37	
02	Oyona Thierry Aurelien			M	Agriculteur		04434, 70, 50 06258 57 50	
03	MAYAMONA LEBOS			M	Représentant prestataire PDAC	PDAC	05071 25 33	
04	MOLENGA Lucien			M	Cultivateur		066744120	
05	ADAMOU BACHIROU	/		M	SECRETIRE, groupement Mossala Na Mossala	Mossala Na Mossala	05314 14 25	
06	IVORA LELANGA Amiel	x		M	Président C.D.R	CDR	04 011 25 06 06 808 45 41	
07	BOSSOUAHINGA NATHACHA	x		F	Présidente groupement CDR	Mbondo	06 708 34 43	
08	Kwéamini-Dieudonné	/		M.	Présidente Gpt Mbondo Présidentiel	Mbondo	06 85559086	
09	BOKU ZUSTACHE	/		M	secrétaire/Gp. AMIS DE LA TERRE	Amis de la Terre	05 606-20-23	



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DE PRESENCE

Région : Préfecture : Likouala Localité ou Ville : Béton
Date : 08/09/2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
10	MANZENQUE - Jean			M	Base vicent groupement Mozaqui Civ. Privata	Mozambi	069181112	
11	BOSSOUSSOU - D Jiri			M	Mbolongo	Mbolongo	066078115	
12	YAHBINBE - MARTIN			M	TRESORIER	Mbondo Maboko	064674093	
13	MARIKA - AECTOR			M	PLANTIER	Maboko	066751323	
14	MINTOTI Barbara			F	Cultivatrice		040506161	
15	JEUDONG NARCISSE			M	Consultant	SD2EC	064578070	
16	NIEMET-EMMANUEL-D			M	Consultant	SD2EC	068039986	

- Département de la Sangha



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES Ouesso (Sangha)

N°	DATE	LOCALITE	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction/Organisme	Contact / mail	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans				
	11/09/23		Douma Roger				PDAC	douma Roger@gmail.com	
	11/09/23		Mistiko Merville				PDAC	chida.lire.mistiko.merville@gmail.com	



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DE PRESENCE

Région : Préfecture : Sangha Localité ou Ville : Ouesso

Date : 11/09/2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
8	OBENDOZA Guy M.			M	Pré CCV	Gpmt ALPHA	066550008	
9	JEUDONG Narcisse			M	ENV. SDREC	SDREC	064578070	
10	- NIEMET-EMMANUEL			M	S.RHSE	SDREC	068039986	
11	DOUMA Roger			M	Chef d'Antenne	PDAC	066372964	
12	MEROGO Jean			M	Représentant	NAK	069054555	



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DE PRESENCE

Région : la Sangha Préfecture : Localité ou Ville : Quesso
Date : 11/09/2013

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
1	Daumas Leonie			F	Cultivatrice	Belle Vie	06 834 01 97	<i>Daumas</i>
2	MEHOUNGAL Nick			M	SG	LE BERGER NEAT	06 876-39-61	<i>MEHOUNGAL</i>
3	ESSOUNGANZAMBE Guy Fridolin			M	President	IRS	06 960 5680	<i>ESSOUNGANZAMBE</i>
4	AWE - Pehagie-Sidois			F	Présidente	Quesso Boulingo	05529-37-68 06925-65-55	<i>AWE</i>
5	Koua Bertille			F	Membre	Quesso Boulingo	06674-65-93	<i>Koua</i>
6	N Guilagnako Gilbert			M	President	Mouassi Pamba	066911014 053902666	<i>N Guilagnako</i>
7	MBOUMBA Mayi-KEN			M	Membre	Mouassi Pamba	064535401	<i>MBOUMBA</i>



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

N°	DATE	LOCALITE	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction/Organisme	Contact / mail	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans				
01	11-09-23	KINKALA	Crystal MUVUNDI	✓		M	Technicien Terrain Animation Group Crystal.muvundi@gmail.com	06 801 65 63	
02	11-09-23	Kinkala	GALLI Avelle-Rose		✓	F	chef de service de la Gestion et du Contrôle du N.E	06 479 56 71	
03	11-09-23	Kinkala	MIASSOUNDA Jonathan		✓	M	Conseiller à l'aménagement du territoire	06 928 16 48	
04	11-9-23	Kinkala	Joseph BAYIRIKILA		✓	M	Chief de Secrétariat du vice- président du Group	06-673-34-20	
05	11-9-23	Kinkala	BELNSAGVEN NERA		✓	F	Responsable de Coord au Group	06-988-45-62	
06	11-9-23	Kinkala	Koukou PAUL		✓	M	Chief des services d'appui à la modélisation et à la planification	06-724-17-97	
07	11/9/23	KINKALA	NZONZI Romuald		✓	M	DSA/MAEP	06 844 6130	
08	11/09/23	KKLA	NKOBIA BERNARD		✓	M	Coordonnateur de Pilotage de la J-Point	06 546 0177 05 652 3335	



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

N°	DATE	LOCALITE	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction/Organisme	Contact / mail	Signature
				Moins de 35 ans.	Plus de 35 ans				
	11/09/23	Kinkala	MATIABA NIGUILA Patrice		X	M	Chf de CAS (MASAH)	06 644 36 99	
	11/09/23	Kinkala	Miënaudgambir Rodrigue Davy		X	M	Collab CAS Kinkala	06 628 69 45	



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DE PRESENCE

Région : Pool Préfecture : Kinkala Localité ou Ville : Kinkala
Date : 09/09/2023

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	Watorou Anila		+	F	Edite C. Cal	salazim gukiriif.	06408-72-30	
02	Nsoni Georgette		+	F	Membre	-		
03	GOMA Philippe		+	H	Membre	-	06652-02-69	
04	Mziki Anne Nathalie		+	F	S.G	-11-	06639.05.54	
05	Nsoni Georgine		+	F	Membre	-11-		
06	DACKAND Bloude		+	F	T/pt	-11-	066088641	
06	Nilandon Jean Pierre		+	M	membre	-11-	064704561	



SUSTAINABLE
DEVELOPMENT IN
ENVIRONMENT,
ENGINEERING AND
CONSULTING

BUILDING THE WORLD TOGETHER



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DE PRESENCE

Région : Pool Préfecture : ~~Kikou~~ Localité ou Ville : Kikou
Date : 09/11/23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
	LOUHOUNOU ADDIETINE		<input checked="" type="checkbox"/>	F	Membre	COFENKI	06 723 63 97	
	MPOLO JACQUELINE		<input checked="" type="checkbox"/>	F	Secrétaire	COFENKI	06 6 22 66 74	
	MALANDA FLORENCE		<input checked="" type="checkbox"/>	F	Membre	COFENKI	06 823 43 90	
	MADELEINE MADELEINE		<input checked="" type="checkbox"/>	F	Membre	COFENKI	x	
	DIADAYA AUGUSTINE RUFINE		<input checked="" type="checkbox"/>	F	Membre	COFENKI	x	
	BABIDAMANA		<input checked="" type="checkbox"/>	F	Membre	COFENKI	x	



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT

LISTE DES ORGANISATIONS PAYSANNES/ASSOCIATIONS RENCONTREES

Région : Préfecture : Pool Localité ou Ville : Kinkab

N°	DATE	SIGLE OU NOM DE L'ASSOCIATION	DENOMINATION /SIGNIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION OU ACTIVITE	NOMBRE DE MEMBRE		NOM DU REPRESENTANT	CONTACT	SIGNATURE
					Homme	Femme			
01		S-Z-K-M	Sala zingu kua fante	Parachage	03	15	Watorla Amila	06408- 72-30	
2	L	COFEMKI	Coopérative Femme de maraichers KINKALA	Maraichage	1	26	LOUKOUNOU ADRIENNE	06723 63 97	
		IJPAD	Initiative jeunesse pour la production agricole et le développement	Production et vente des plant d'arbre fruitier	05	02	HANTINOU ROLAND	06823 58 79	

Département de la Lekoumou



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DE PRESENCE

Région : Lekoumou Préfecture : Localité ou Ville : Sibiti
Date : 7/11/23

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	IHOUE Romain		X	M	CSA	M. Agriculture	065457260	
02	BAHOSSA Thierry		X	M	chef de pôle informatique	MDM	066616123	
03	NGoulou Fulain		X	M	Directeur	Enseignement	069942667	
04	MADZOU Ghislain	X		M	Enseignant	Enseignement	069544951	
05	TINGATA JEAN		X	M	chef de pôle	Transport	069527439	
06	NGOND Franck	X		F	Etudiante	Emc.	06695-8089	
07	NKOMBO Emile		X	M	DD. Aménagement	HATIER	066071705	



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT

LISTE DES ORGANISATIONS PAYSANNES/ASSOCIATIONS RENCONTREES

Région : Préfecture : Localité ou Ville : *Rhiti*

N°	DATE	SIGLE OU NOM DE L'ASSOCIA TION	DENOMINATION /SIGNIFICATION	DOMAINE D'INTERVENTION OU ACTIVITE	NOMBRE DE MEMBRE		NOM DU REPRESENTANT	CONTACT	SIGNATUR E
					Homme	Femme			
01	08/09/23		groupement des Jeunes maraichers de la Lekoumou	Maraichage	08	04	Ospouala Arnaud Richer Dhuni	06 04 17 29 05 52 7 73 33	
02	08/09/23		Femme autochtones de Mayembe	agriculture			Bisebi Rosalie	067684989	
03	08/09/23		Femme autochtones de Montélé	agriculture			Abavanga Nuptia	06583484	



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT
LISTE DE PRESENCE

Région : Préfecture : Lékoumou Localité ou Ville : Sikiti
Date : 07/11/22

N°	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction	Organisme	Contact (Tel et mail)	Signature
		Moins de 35 ans	Plus de 35 ans					
01	Moutsouka Fernand			M	chef de service au Cadastre		06 684 90 04 05 363 88 85	
02	NIATIA JEAN BRUNO			M	collaborateur de la F.P.		06 583.33 98 05 712.51-31	
03	Tchibinda Aimé Christian		✓	M	Directeur département préfectoral	Scs	056100801	
04	HIETE JULES			M	D.P. Travaux publics		069210044	
05	MANÉ MAÏROS Jean Régis			M	secrétaire de la DDCL	Préfecture	064054067	
06	BATASSOUA Joseph		X	M	coll. à la DDAI	Préfecture	065502827	
07	NGOTSOU Jean Lazare		X	M	Attache Jacques	C. Du h	066577446	



MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE SAUVEGARDES DU PROJET PROCLIMAT

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

N°	DATE	LOCALITE	Noms et prénoms	Tranche d'âge		Sexe	Fonction/Organisme	Contact / mail	Signature
				Moins de 35 ans	Plus de 35 ans				
01	07/09/2023	Lekamou	NSIMBA KABAZEBAKO Hortense		✓	F	D. D. de l'Agriculture, chef de Sce	066216506 shabazebakohortense@gmail.com	
02	07/09/2023	Sibiti	MABOUNGA CHRISTIAN-BENOIT		M.		D.SSC	05524-13-44 06 506-06-88	
03	07/09/23	SIBITI	NIATI Jean Pierre		OK	M	CAP I Cooperative Agro pastorale Itshell	068646002 068571711	
04	07/09/2023	Sibiti	OLOUMBI SIMELICE		OK	M	Attaché au Gouvernement du Territoire Cab-Préfet	069685594	
05	07/09/23	Sibiti	Bongoth Ithel		OK	F	DJA Lek chef de service	069514750 055448187	
06	B	Sibiti	Boyongel paricua				PA	068021145	
07			Houenne BAMA				PA	068021145	

Photographie des consultations (Ces personnes ont marqué leurs accords pour la publication de leur image)



Rencontre avec l'Administrateur Maire de Ngo



Rencontre avec le Chef d'antenne du PDAC à Ngo



Echanges avec les producteurs de Ngo



Echanges avec les producteurs de Ouesso



Rencontre avec les autorités administratives (Sous-préfet et Maire) de Bétou



Rencontre avec les représentants du Secteur agricole de Bétou



Rencontre avec les responsables du HCR de Bétou



Enquête individuelle auprès d'une productrice



Annexe 3 : Canevas de consultation des Parties prenantes

Date de la Consultation :		
Lieu de la Consultation :		
<u>Objet de la consultation :</u>		
Parties prenantes consultées	<i>Organisation</i>	<i>Nom et fonction</i>
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
	8.	
	9.	
10.		
Points de discussion	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Recommandations		

Annexe 4 : Modèle de Fiche de Feed back

Contact de l'UGP du SWEDD 3 :	Date de consultation	Lieu de la consultation
Nom et statut de la partie prenante	Adresse : Tél :	E-mail :
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié un point qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a-t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a-t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les projets ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

Annexe 5 : Modèle de formulaire d'enregistrement des plaintes

FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DES RÉCLAMATIONS INTERNES	
Numéro de la réclamation :	Date :
Lieu d'enregistrement :	
Personne ayant procédé à l'enregistrement	
Numéro unique du plaignant	
PLAIGNANT	
Nom du plaignant :	
Adresse :	
Objet ou nature de la réclamation :	
Habitation et / ou bien affectés :	
DESCRIPTION DE LA RÉCLAMATION	
OBSERVATION DU COMITÉ INTERNE	
1.	
2.	
3.	
4.	
Fait à _____ _____ Le	
RÉPONSE DU PLAIGNANT	
Fait à _____	Le _____